

L
U
L

E
N
,

S
I
A

V
D
R

E
,

R
É
H
L

S
T
I
Y

I
É
T
O

T
E
N

É
D
C

S
E
T
2

U
0

R
1

E
5

L
U
L

E
N
,

S
I
A

V
D
R

E
,

R
É
H
L

S
T
I
Y

I
É
T
O

T
E
N

É
D
C

S
E
T
2

U
0

R
1

E
5

Rendez-vous de clôture
le 26 juin 2015

Sous le parrainage de la Ministre de la Culture et de la Communication,
les Universités d'été de l'architecture sont organisées par le Conseil national
de l'Ordre des architectes, avec la participation du Conseil régional
de l'Ordre Rhône-Alpes et le soutien de la Mutuelle des architectes français

sommaire

accueil par **Catherine Jacquot** 4

Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

présentation de la journée 5

par **Noël Brunet** Président du Conseil régional

de l'Ordre des architectes de Rhône-Alpes

Intervention de **Michel Le Faou** 8

Adjoint au maire de Lyon, vice-président du Grand Lyon

thème 1

L'architecte au service des territoires 11

synthèse des contributions internet 12

par **Franck Lehuédé** chef de projet senior, CREDOC

conférence d'ouverture par **Mireille Ferri** 16

directrice générale de l'Atelier international du Grand Paris

table ronde avec **Boris Bouchet** architecte à 22

Clermont-Ferrand, enseignant à l'école d'architecture et lauréat des AJAP

2014, **Florence Bougnoux** architecte associée

au sein de l'agence Seurat, **Bruno Dumetier** architecte

à Lyon, urbaniste en chef, depuis dix ans, de l'opération Carré de Soie

et architecte-conseil de la Haute-Loire, **Vincent Fristot**

adjoint au maire de Grenoble, en charge de l'urbanisme,

Catherine Grandin architecte, directrice du CAUE du

Rhône, **Anthony Koenig** chef de projet urbanisme, maire

de Joinville, **Nathalie Mezureux** directrice de

l'école d'architecture de Lyon, **Dominique Nachury**

conseillère municipale de Lyon, conseillère métropolitaine, députée

du Rhône, **Jean-Michel Roux** économiste,

consultant en gestion de projets urbains,

Corinne Vezzi architecte à Marseille, membre de l'équipe
de Christian Devillers chargée de réfléchir au projet métropolitain Aix-Marseille

intervention du **Grand témoin**, 32

Jean-Noël Blanc sociologue, auteur de «l'architecte

et le sismographe»

thème 2

l'architecture un investissement d'avenir 35

synthèse des contributions internet 36

par **Franck Lehuédé** chef de projet senior, CREDOC

conférence d'ouverture *Le numérique :* 38

un nouvel outil pour la création

de valeur(s) ? par **Franck Hovorka** directeur

de projet immobilier durable, Caisse des dépôts et consignations

table ronde avec **Patrick Bloche** député de Paris, 45

président de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale,

Bertrand Delcambre président du Plan de transition

numérique, **Claudie Jacoutot** directrice des grands projets

et innovation urbaine, Bouygues immobilier Rhône-Alpes, Bourgogne,

Auvergne, **Olivier du Laurent de la Barre** architecte,

président d'AIA Architectes, **Jean-Claude Martinez** architecte,

président de la MAF, **Nathalie Mezureux** directrice de l'ENSA

de Lyon, **Lucie Niney** architecte, lauréate des AJAP 2014,

Thomas Richez architecte, **Thierry Roche**

architecte-urbaniste, **Marc Rozenblat** directeur général

de Constructions et développements urbains, **Patrice Tillet**

directeur général d'Alliade Habitat, groupe Amallia

clôture par **Catherine Jacquot** 59

Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

accueil par Catherine Jacquot,

Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

Bonjour à tous, et bienvenue pour la deuxième session de ces Universités d'été de l'architecture. Nous allons commencer par une présentation de la journée, un exercice qui sera confié à **Noël Brunet** notre hôte, et président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Rhône-Alpes. Nous aurons ensuite la chance d'entendre **Michel Le Faou**, adjoint au maire de Lyon en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'habitat et du logement. Puis, j'ai tout lieu de croire que nous aurons des débats tout à fait intéressants au cours de la journée avec un premier débat sur «*l'architecte au service des territoires*» qui sera introduit par **Franck Lehuédé** : il nous restituera les très nombreuses contributions et les commentaires déposés sur le blog des Universités d'été. C'est aujourd'hui une journée de clôture puisque cela fait trois mois que les Universités sont actives et vivantes grâce au blog de l'Ordre, et nous sommes tout à fait satisfaits et fiers d'avoir pu réunir ces contributions d'élus, d'architectes et de tous les acteurs qui contribuent à fabriquer notre cadre bâti. Franck Lehuédé, du CREDOC, restituera ces contributions en début de matinée et en début d'après-midi pour introduire les deux tables rondes : «*l'architecte au service des territoires*» et «*l'architecte, un investissement d'avenir*».

Nous accueillerons également des conférenciers, des grands témoins, dont **Mireille Ferri**, directrice générale de l'Atelier international du Grand Paris. Vous savez que le sujet des métropoles est un sujet extrêmement important

et vivant et Monsieur Le Faou va certainement nous en parler. Nous entendrons également **Jean-Noël Blanc**, sociologue – vous savez l'importance que nous attachons, lors de ces Universités, à l'intervention d'autres compétences que celles des architectes – et nous aurons avec nous cet après-midi **Franck Hovorka**, directeur du projet immobilier durable de la Caisse des dépôts et consignations pour nous parler d'un enjeu important pour notre profession : le numérique. Il nous dira comment ce nouvel outil peut créer de la valeur pour notre profession et pour l'architecture en général. Il me reste à signaler l'absence de la ministre, Madame **Fleur Pellerin**, qui n'a pu venir aujourd'hui et que nous regrettons.

C'est aujourd'hui une journée de clôture puisque cela fait trois mois que les Universités sont actives et vivantes grâce au blog de l'Ordre.

Noël Brunet, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Rhône-Alpes accueille à son tour les participants : «toutes et tous qui avez répondu présents et qui vous intéressez à l'architecture, à l'avenir de nos villes, de nos territoires, il me revient l'honneur et le privilège

Nous avons devant nous deux échéances importantes pour lesquelles nous attendons des actes concrets de la part de la ministre.

de vous accueillir ici à Lyon et d'ouvrir cette journée qui sera, je n'en doute pas, dense et riche d'échanges entre nous.

Après la métropole et l'habitat l'année dernière à Marseille, quel beau sujet pour cette deuxième édition des Universités d'été de l'Architecture organisées par l'Ordre :

Anticiper les mutations ! Avant de développer le déroulement de la journée, permettez-moi juste un «coup de gueule» personnel mais qui, je pense, sera partagé par beaucoup. Imaginez un congrès de médecins sans la ministre de la santé ; une réunion nationale des avocats sans la ministre de la justice... Ça n'existe pas ! Eh bien aujourd'hui, la ministre de la Culture, notre ministre de tutelle, sera absente ! Comme sa devancière l'était...

L'architecture est sans doute moins «people» que le palais des festivals de Cannes ou la cérémonie des Molières. Qui plus est, je n'ai ni le talent, ni le physique de Sébastien Thiéry... Mais quand même, et en toute objectivité, que doit-on en conclure ? A la longue, cette absence perpétuelle de nos ministres confine au mépris envers notre profession et - encore plus grave - envers l'architecture et l'importance qui doit être la sienne pour notre pays et son patrimoine actuel et futur. Nous avons devant nous deux échéances importantes pour lesquelles nous attendons des actes concrets de la part de la ministre : nous sommes dans l'attente de la fameuse Stratégie nationale pour l'architecture et de la loi CAP (Création Architecture et Patrimoine) repoussée de mois en mois... Nous serons très attentifs au sort fait aux propositions de l'Ordre et de la profession. Si ces deux rendez-vous devaient être manqués comme celui d'aujourd'hui et beaucoup d'autres avant, il faudra que la profession s'interroge sur l'intérêt de sa tutelle

Ceci étant dit, l'actualité nous invite souvent à la révolte comme je viens de le faire. Mais l'actualité c'est aussi de multiples évolutions permanentes, de nouvelles règles et normes, de nouvelles lois qui ont toutes des effets, plus ou moins importants sur nos vies et nos actions. Après la révolte donc, il faut aussi un temps que je qualifierais de constructif. Le temps de l'écoute, de s'interroger sur nos actions et nos pratiques, et finalement sur ce que nous devons apporter à nos concitoyens. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui : nous allons nous interroger sur l'évolution de la ville, de l'architecture et finalement de la vie de nos concitoyens et comment l'architecte apporte sa pierre à cet édifice commun. Nous, architectes, parlons souvent, beaucoup de notre métier, de nos besoins, de notre passion pour l'architecture, nos villes ou nos villages. Mais ici, aujourd'hui, comme par internet pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, nous avons décidé de donner aussi la parole à tous les acteurs de la construction et de la vie de nos cités. Architectes, élus, maîtres d'ouvrages, investisseurs et financiers, techniciens, sociologues, utilisateurs, nous avons tous, à des degrés divers, un impact, une incidence sur le cours de la vie de nos cités et de nos territoires. Il est temps de s'interroger sur l'apport de chacun à cet ouvrage commun qu'est la ville.

Certains d'entre vous, présents aujourd'hui ou n'ayant pu faire le déplacement, ont pendant tout le printemps contribué à ce débat par l'intermédiaire du blog. Vous aurez tous constaté la qualité des interventions, des propositions faites, des perspectives données. Toutes ces contributions ont été analysées jusqu'à la dernière déposée. Elles seront restituées, comme l'a dit Catherine Jacquot, au fil de la journée et vont nous permettre de nourrir nos échanges organisés autour des deux tables rondes. Le débat ne se fera évidemment pas que sur la scène et vous aurez à plusieurs reprises la possibilité de participer également. N'hésitez pas à fourbir non pas vos armes mais vos questions, vos remarques tout au long de cette journée.

Nous allons nous interroger sur l'évolution de la ville, de l'architecture et finalement de la vie de nos concitoyens et comment l'architecte apporte sa pierre à cet édifice commun.

Le premier thème qui sera abordé ce matin, «l'architecture au service des territoires», va nous permettre de nous questionner sur les mutations, les transformations profondes qui rendent plus

nécessaire que jamais un aménagement responsable des territoires et des villes et supposent un nouvel urbanisme fondé sur le projet urbain et la concertation. Ces mutations géographiques, économiques et sociales font évoluer le rôle des architectes.

Le deuxième thème, « l'architecture, un investissement d'avenir », nous permettra d'aborder à travers les contraintes économiques, techniques, réglementaires, l'évolution du travail de l'architecte, comment il doit utiliser les nouveaux outils qui se mettent en place, comment sa formation, sa pratique, son savoir doivent s'adapter.

J'espère qu'à l'issue de cette journée, nous aurons suscité l'interrogation et lancé au moins quelques pistes pour l'avenir de nos territoires et de l'architecture. Parce que l'architecture est tout sauf anodine, il nous paraît indispensable de nous donner de nouveaux repères tant pour les élus que pour les maîtres d'ouvrages mais aussi pour les architectes. Parce qu'au-delà

J'espère qu'à l'issue de cette journée, nous aurons suscité l'interrogation et lancé au moins quelques pistes pour l'avenir de nos territoires et de l'architecture.

des bonnes intentions, il est vital pour l'avenir de la profession, bien sûr, mais plus largement pour nos concitoyens, que nous ayons tous conscience de l'enjeu : l'avenir de notre cadre de vie tant urbain que rural. Parce qu'il n'y a pas de petits projets. Neuf ou réhabilitation, hôpital ou petite école, logement social ou maison individuelle, bâtiment industriel ou

agricole, chacun participe à son échelle à la qualité de l'ensemble. Si nous – élus, décideurs, architectes – perdons de vue cela, nous pouvons être certains que nous lèguerons aux générations futures, un champ de ruines bien loin du formidable patrimoine dont nous avons hérité. Pire, nous pouvons apporter des dommages irréversibles à ce patrimoine.

Elus, maîtres d'ouvrages et architectes nous devons : nous former, améliorer notre niveau de compétence, ne pas brader les missions de maîtrise d'œuvre tant dans leur étendue que dans leur rémunération, prendre en compte les besoins des utilisateurs, prendre toute la mesure des enjeux écologiques, sociaux et sociétaux de l'acte de bâtir. En une phrase : prendre nos responsabilités dans l'intérêt public de l'architecture et ainsi répondre aux attentes

7 légitimes de nos concitoyens ! Sans maître d'ouvrage conscient de son rôle premier,

sans architecte, sans maîtrise d'œuvre compétente, il n'y aura pas de qualité architecturale, pas de patrimoine à transmettre aux générations futures. Nous ne sommes finalement que des passeurs, mais nous devons le faire avec conscience et éthique. Nous le devons à nos concitoyens, nous le devons à nos enfants.

Très bonne journée à tous !»

9H30 **intervention de Michel Le Faou**

Adjoint au maire de Lyon, vice-président du Grand Lyon

Après avoir commencé par excuser l'absence du sénateur maire de Lyon, président de la métropole retenu par un déplacement à l'étranger, **Michel Le Faou** salue les participants à cette journée de clôture des Universités d'été de l'architecture sans oublier de mentionner les représentants de l'État ainsi que « tous les architectes, enseignants, étudiants, maîtres d'ouvrage publics et privés, représentants des associations, syndicats et professionnels de la maîtrise d'œuvre » présents dans la salle.

Replaçant les deux thèmes retenus par l'Ordre – « les architectes au service du territoire » et « l'architecture, un investissement d'avenir » – dans « un contexte où les mutations permanentes de notre territoire appellent constamment les architectes à agir sur les espaces en sorte que l'action de l'architecte vient donc transformer, muter, corriger, inventer la forme de nos villes ; le quotidien de nos concitoyens », il se félicite de ce que la profession ait choisi Lyon pour y poursuivre sa réflexion sur son évolution, son « rôle et ses missions » en rapport avec « les enjeux de notre temps ». Il voit dans le fait que la manifestation se tienne « sur le site Jacques Monod de l'Ecole Normale Supérieure, un lieu d'enseignement et d'excellence » l'occasion de rappeler qu'à ses yeux « l'architecte est d'abord un sachant, une personne érudite qui par sa formation sait dessiner la ville oscillant entre culture scientifique et littéraire, entre savoir technique et sensibilité artistique ». Et Michel Le Faou de proposer une piste de réflexion en suggérant que « l'architecture étant bien souvent une science du sachant et trouvant difficilement un

discours audible pour l'ensemble de nos concitoyens» il serait peut-être d'une grande utilité que l'architecte ajoute à son arc la corde du «savoir transmettre». Selon lui: «au-delà du goût de chacun, de la caractérisation du beau dans le quotidien de l'habitant, celui-ci doit pouvoir accéder aux clés de lecture de votre profession, à des outils lui permettant de comprendre votre métier: son histoire, son présent, mais également son futur».

Le vice-président du Grand Lyon pour qui «**l'essor des territoires**» constitue l'une de ces grandes «mutations de notre temps» qui ont un effet direct sur la profession d'architecte, fait remarquer que l'agglomération lyonnaise est «au cœur de l'actualité de la refonte des territoires et que en passant d'un territoire à des territoires, en affirmant le rôle des métropoles, en redessinant le champ d'action des régions, la France continue sa décentralisation». Michel Le Faou précise que, dans ce cadre, «à Lyon, nous acteurs locaux, savons trouver le mieux pour nos territoires, nous savons les développer, les construire avec les architectes qui sont les sculpteurs de nos espaces». Dans ce sens, «l'essor des territoires devient un gage de créativité pour la profession d'architecte, dont les membres peuvent, avec les acteurs de terrain, dessiner des projets à l'image de celui-ci et intégrer ses particularités, ses spécificités, ses réalités».

L'édile lyonnais rappelle ce trait caractéristique de l'agglomération qui consiste notamment à «prendre les devants des réformes afin de

pouvoir être un acteur clé de celles-ci» et il en veut pour preuve le fait que, «depuis le 1^{er} janvier, la Métropole de Lyon remplace la Communauté urbaine et le département du Rhône sur les cinquante-neuf communes grand-lyonnaises, une telle mutation suffisant à démontrer la position innovante de Lyon en matière de gouvernance». Une fois installée «la première collectivité à statut particulier, les acteurs de la métropole sont décidés à engager des démarches fortes pour faire de leur territoire une locomotive économique, culturelle et environnementale» aux plans national et européen. Enfin, Michel Le Faou souligne que Lyon n'a pas non plus attendu la loi ALUR renforçant le PLU intercommunal pour chercher à donner une cohérence au développement territorial de l'agglomération et il fait remonter «le choix de réfléchir au niveau de l'agglomération sur les questions de planification à la création de la Communauté urbaine en 1969» tout en signalant que le PLU intercommunal est appliqué à Lyon «depuis 2005

L'essor des territoires devient un gage de créativité pour la profession d'architecte.

va permettre de redéfinir nos orientations de développement et permettre à de nouveaux projets de voir le jour».

Il ne s'agit pas pour autant d'oublier la place que tiennent dans cette histoire de l'architecture à Lyon des noms tels que ceux de Bernard Zehrfuss et de Tony Garnier. Et, citant les propos de l'auteur visionnaire de la Cité industrielle qui, en 1930, en appelait à

la constitution d'une science de l'urbanisme «vaste et éminemment utile pour l'avenir social et économique des cités», Michel Le Faou se réjouit de ce «que beaucoup d'architectes réfléchissent à comment produire des objets innovants, éco-responsables qui sont l'avenir de nos cités» et les exhorte à ce «que ce soit par des régénérations ou par de nouvelles constructions de continuer à produire la ville pour tous». Pour Michel Le Faou «un projet métropolitain doit se donner les moyens de réussir. Nous le réalisons en réfléchissant constamment à la place de nos concitoyens dans la ville. Fabriquer de l'urbain, c'est penser les usages, les fonctions, les pratiques de tous. Ainsi, vous nous aiderez à rendre la ville toujours plus vivante en créant des objets d'art habités. L'architecture apporte des solutions à ces problématiques auxquelles nous sommes particulièrement attentifs».

Prolongeant sa réflexion sur l'attachement actuel de la métropole à ce qu'il appelle «le modèle lyonnais», Michel Le Faou entreprend pour finir «un bref tour d'horizon des projets structurants de l'agglomération (tels qu'ils expriment) la philosophie urbaine» de l'équipe en place. «Avec l'essor des Métropoles, de nouveaux chantiers s'ouvrent aux architectes et les territoires étant demandeurs d'innovation, de nouveautés, d'objets de qualité ayant une valeur reconnaissable l'architecture est bien un investissement d'avenir».

Fabriquer de l'urbain, c'est penser les usages, les fonctions, les pratiques de tous.

L'architecture apporte des solutions à ces problématiques auxquelles nous sommes particulièrement attentifs.

L'ARTICLER
S'ÉTEND
VIVEMENT
CHÉCHÉ
IITTOIDERS
-TERRASSE
U

synthèse des contributions internet

l'architecte au service des territoires

par **Franck Lehuédé**

chef de projet
senior, CREDOC

Chargé de restituer les contributions parvenues sur le blog de l'Ordre, Franck Lehuédé apporte tout d'abord quelques précisions sur la méthode mise en œuvre par l'équipe du CREDOC : « on a souhaité d'abord montrer qu'en fonction de l'importance, de la fréquence avec laquelle les mots ont été cités, les mots principaux qui ressortent de votre discours (...) on voit projet, urbain, ville, pouvoir, territoire ressortir ».

L'analyse quantitative du discours des contributeurs révèle ainsi une certaine prévalence du thème de la ville, que le responsable formations & interventions du CREDOC explique par le fait que « la ville, l'urbain est fondamental sur ce thème de l'architecture au service des territoires ». Le territoire rural est moins présent dans le discours des internautes « peut-être parce qu'il y a moins d'activités à y faire, peut-être parce que les enjeux aussi sont moins structurants ». Cette première approche a également permis de faire apparaître un « deuxième élément structurant, l'aspect projet public : on voit que votre activité, votre réflexion sur 'architecture et territoire' passe par la case des projets publics, la réglementation et ces deux éléments ressortent fortement dans votre discours ».

Une fois mises en évidence ces deux grandes thématiques,

12 Franck Lehuédé et son équipe ont « cherché à structurer le discours en travaillant de deux manières : à la fois de façon statistique, c'est-à-dire en voyant quels

sont les mots qui se rapprochaient, puis les idées et ensuite, en prenant contribution par contribution pour justement nourrir cette structuration du discours ».

Votre activité, votre réflexion sur « architecture et territoire » passe par la case des projets publics, la réglementation.

Le premier élément qualifié de « structurant du discours » est à mettre en rapport avec le fait que « si on parle architecture et territoire, il faut déjà qu'on pense de manière conceptuelle, de manière théorique, ce territoire : quel est-il, de quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qui va faire bouger ce territoire ? On est vraiment sur une dimension conceptuelle ». Cette élaboration théorique débouche sur des interrogations portant sur l'**administration des territoires** : « Une fois qu'on a fait ce travail théorique, conceptuel, on a un premier discours développé surtout par les architectes qui se montrent particulièrement attentifs à

la dimension administrative du territoire. J'ai un territoire : comment est-il administré ? Et le premier élément vient sur une critique de cette administration du territoire : l'administration, les pouvoirs publics, la façon dont les permis de construire sont donnés, les règles qui s'appliquent à la maîtrise d'œuvre sont difficiles et complexifient fortement le métier de l'architecte ».

On va améliorer la qualité et la fonctionnalité urbaine et architecturale, faciliter l'utilisation des territoires.

Un deuxième élément structurant tient à la **volonté d'agir** : « nous sommes là pour réfléchir donc pour poser le constat. C'est bien, mais essayer de trouver des solutions pour faire évoluer l'action publique sur cette question, est un élément sur lequel vous avez fortement développé votre discours puisque 22 % porte sur ces questions-là avec beaucoup de verbes d'actions : il y a "laisser, écouter, sortir, définir, demander, faire, évoluer"... Si les architectes se soucient de la question de l'administration du territoire, « une autre partie importante du discours a porté sur **des exemples concrets** et ce sont surtout les pouvoirs publics, les politiques qui se sont emparés de cette partie du discours en montrant les exemples qu'ils avaient pu mettre en place, les expériences qu'ils avaient sur leurs territoires en deux points, le premier, qui est aussi une question de constat s'agissant des qualités et faiblesses du tissu urbain. En quoi en effet ce tissu est-il dense ou non, justement ? Où sont les discontinuités ? Comment a-t-on géré les questions de hauteur ? Les questions d'alignement ? Qu'est-ce qui, aujourd'hui, pose problème ou fonctionne bien dans le territoire ? ».

Le CREDOC a calculé que « 31 % du discours a porté sur la question de savoir ce qu'on a fait, avec plusieurs éléments : assez peu de choses au départ sur l'esprit qui a amené à modifier ces territoires ; beaucoup de choses sur le travail lié aux ambitieuses mobilisations de rénovation et de réhabilitation de ces travaux autour de la reconstruction, de la requalification,

de l'animation des espaces, avec un point important : tout cela ne se fait pas par un coup de baguette magique et il vient un moment où il faut assumer aussi les à-coups de ce qu'on met en place ce qui est assez difficile pour les élus ».

Le troisième élément mis en évidence concerne l'**association des habitants** : « On rénove, on réhabilite mais on ne le fait pas uniquement sans réfléchir, sans tenir compte des habitants de leurs modes de vie ; on les associe tant que faire se peut et on essaye de mettre à proximité différentes fonctions : faire fonctionner ce que territoire peut avoir : à la fois l'habitat, le travail, le transport, le loisir... ».

En réponse à une question de **Rémi Cambau**, rédacteur en chef du site cadredeville.com et animateur de la journée qui remarquait que « le premier nuage de mots présenté évoquait la conception, la phase amont, le moment où l'on réfléchit sur le territoire lui-même et qui se demandait quelles étaient les raisons avancées par les contributions pour justifier la mise en avant très forte de cette phase-là qui est importante et le rôle que les architectes vont pouvoir y jouer », Franck Lehuédé revient sur l'idée « qu'on ne peut penser le territoire dans le temps seulement si on a une vision théorique de ce qui va le faire bouger ». Il observe qu'en la matière il faut non seulement « *suivre l'air du temps* mais aussi être en avance sur cet air du temps et savoir y prendre ce qui est bon ».

Il est dès lors absolument indispensable de **donner du sens**, cet exercice constituant à ses yeux « la base sur laquelle on peut élaborer un urbanisme et une architecture de qualité : on va éviter ainsi de gaspiller les espaces, améliorer la qualité et la fonctionnalité urbaine et architecturale, faciliter l'utilisation des territoires ; en somme, c'est une condition nécessaire à l'**adhésion des résidents au projet** qui a présidé à la conception de la ville ou du quartier ». Et de citer « quelques mots pris dans les contributions ». Il est indispensable de satisfaire à un besoin tout aussi essentiel : celui de partager un sentiment de bonheur dans un cadre de vie agréable qui raconte et magnifie la coopération de tous dans l'acte d'aménager, d'édifier et d'habiter". Voilà un beau et vaste projet qui ne peut se faire que si on définit le territoire ».

Par "définition du territoire", Franck Lehuédé entend non pas une opération menée « de façon théorique et complètement

en dehors d'un cadre local particulier» mais «une réflexion théorique qu'on va mener sur un territoire existant en réel ce qui signifie que chaque territoire qui va être modifié, ou susceptible d'être modifié, nécessite ce travail théorique».

On est trop dans la réglementation qu'on cadre ex nihilo sur un territoire sans avoir réfléchi à son histoire, sa géographie et ses habitants.

Il précise encore ce en quoi consiste ce travail de réflexion appliquée en expliquant qu'«on va le faire en définissant ce territoire spatialement : jusqu'où il va ; comment est-il en relation avec les territoires qui le bordent ? Quels sont ses aménagements ?» sans oublier «de définir les fonctions que l'on va prioriser : on va regarder sur ce territoire ce qui a été bien ou mal fait jusque-là ; on va regarder quelles sont les relations, les espaces qui seraient en mitage, les spécialisations fonctionnelles importantes ou trop importantes de ce territoire ; la dégradation potentielle du paysage et du cadre de vie...». Une fois réunis ces «éléments de constat» il devient possible «de (le) penser en fonction du contexte technologique existant qui fait que les gens vont utiliser les technologies de l'information et de la communication et que les architectes eux-mêmes vont devoir s'adapter à ces modifications de leur métier, prendre en compte les nouveaux usages du transport, les nouvelles techniques du bâti et de l'architecture, l'évolution technologique, économique et se demander aussi quel est aujourd'hui le poids des investissements publics et des investissements privés dans la rénovation d'un territoire». Cette réflexion sur le territoire inclut également des considérations aussi diverses que «l'impact de l'économie sur la zone et l'intégration de dimensions plus sociétales autour de l'économie circulaire, de la démographie conduisant à se poser la question du type de population qu'on trouve sur le territoire, de leur mobilité ou encore de la répartition du temps de ces populations sur la zone».

Quant à savoir s'il n'y aurait pas une contradiction entre cette approche du territoire et le reproche que nombre de contributeurs font à l'administration, dont ils semblent regretter le poids qu'elle représente dans un territoire, Franck Lehuédé répond à Rémi Cambau que «ce qui ressort en effet du discours des contributeurs, c'est qu'en effet il manque un peu de liberté et sans doute un peu d'encadrement de cette phase de réflexion : on part trop vite dans l'action ; on est trop dans la réglementation qu'on cadre ex nihilo sur un territoire sans avoir réfléchi à son histoire, sa géographie et ses habitants». C'est la question même de **la place de l'architecte** qui est posée ici : «c'est un élément qui est fortement mis en avant dans les contributions et les architectes estiment être là totalement dans le cœur de leur métier, et regrettent que les différentes phases de la décentralisation qui ont mis les élus locaux au cœur de ces projets n'aient pas prévu ou n'aient pas réussi à mettre en place l'architecte également au cœur de ces projets».

Enfin, interrogé sur la présence ou l'absence de propositions susceptibles de «faire évoluer l'action publique» Franck Lehuédé commence par expliquer que de telles propositions sont effectivement formulées par les internautes et qu'elles apparaissent comme autant de réactions «aux éléments qui complexifient le métier de l'architecte à savoir les règles d'urbanisme qu'en général vous trouvez en retard par rapport aux pratiques architecturales qui font que vous êtes en phase avec le contexte technologique, économique et sociétal mais ces règles vous briment sur cette activité ; des règles qui sont parfois, partiellement au moins, incohérentes avec l'illustration d'une commande publique qui manque d'ambition et qui ne serait pas assez innovante ; des règles trop rigides également ; voilà les éléments principaux qui expliquent que votre créativité est limitée et que vous rencontrez un obstacle au bon exercice de votre métier tant dans la prise en compte de ces évolutions sociétales que des spécificités historiques et géographiques voire culturelles du territoire». Pour autant, «l'idée de déréguler un maximum ne retient pas l'intérêt des contributeurs ; ce serait prendre un trop grand risque ne serait-ce que sur une accentuation de l'étalement urbain et de la dégradation des espaces publics et naturels». Quant aux propositions à proprement parler, elles visent, d'une part, à **privilegier l'esprit de la loi plus que la règle elle-même** et, d'autre part, à permettre de travailler le plus souvent possible dans

un cadre géographique élargi. Sur le premier point, il s'agit de «définir des fondamentaux sur lesquels les politiques publiques devraient se fonder pour travailler plutôt sur l'esprit que sur la règle». Ce travail doit pouvoir associer «dans la phase de réflexion, les architectes et autres métiers du bâti et les élus qui ont un rôle fondamental dans la définition du projet car il est clair que selon vous aujourd'hui, **le métier ne se fait plus seul ; il se fait en réseau**, et ce travail en réseau pose la question de comment on connaît les gens, comment on comprend leur métier, quelles sont leurs cultures, leurs compétences... Cela ne peut se construire que dans le temps. Sur le deuxième point, l'émergence des métropoles apporte peut-être une réponse à cette autre proposition consistant à vouloir «travailler sur un cadre géographique plus large que celui auquel était dévolue l'architecture ou bien le renouvellement urbain jusque-là ce qui devrait en outre permettre de travailler en amont sur le projet de ville avant de penser à la rénovation d'un quartier ou d'une rue par exemple».

Cette dernière proposition comme tous les éléments tirés des réflexions des internautes, ayant vocation à nourrir la discussion de la première table ronde, Rémi Cambau suggère qu'elle pourrait s'organiser autour de l'idée qu'il existe «un binôme fort et pluridisciplinaire entre la puissance publique et les professions de la maîtrise d'œuvre ».

conférence d'ouverture

par **Mireille Ferri**

directrice générale de l'Atelier
international du Grand Paris

S'il existe, dans le vaste monde, des arènes – comme les expositions internationales d'architecture allemandes (Internationale Bauausstellung) – où s'élabore, sur un territoire donné, une réflexion interdisciplinaire sur l'avenir d'une métropole, l'Atelier international du Grand Paris est, en France, ce qui s'en rapproche le plus. Il semble même qu'il soit «une structure unique en France aujourd'hui dans la continuité qu'elle apporte auprès des élus, dans la réflexion par les architectes sur le territoire».

L'Atelier international du Grand Paris, une structure singulière

En préambule à son exposé, Mireille Ferri rappelle le contexte qui a présidé à la création de l'AIGP. Née en 2008 de la volonté d'un président de la République pour qui il était essentiel d'inviter de «grands architectes choisis parmi les plus prestigieux, Français et étranger accompagnés d'urbanistes, de sociologues, d'économistes» à porter un regard prospectif sur le Grand Paris, la démarche se ramenait en définitive à proposer aux architectes mandataires retenus de se livrer à un «exercice très simple consistant à imaginer le Grand Paris : on ne vous donne pas de limites ; on ne vous demande pas de rentrer dans des négociations ; vous n'avez aucune contrainte d'ordre diplomatique, politique ou administrative, vous n'en avez même pas d'ordre financier ; donc imaginez !». Et Mireille Ferri de remarquer que, s'«il y a eu beaucoup d'imagination, des choses assez extraordinaires qui se sont créées entre les dix grandes équipes, et une sorte de solidarité qui s'est installée entre elles», ce n'est qu'après la proposition d'un grand projet qu'a été créée une structure permanente : «les dix sont devenus quinze puis quatorze, et nous avons aujourd'hui une structure qui a gardé cette originalité d'être composée de

grandes équipes dont les mandataires sont tous architectes, accompagnés de paysagistes, de sociologues, d'économistes, de philosophes, d'écrivains, d'écologues etc. à qui a été confié le mandat aujourd'hui renouvelé de réfléchir sur ce territoire indéfini qu'est le Grand Paris».

Nous avons aujourd'hui une structure qui a gardé cette originalité d'être composée de grandes équipes dont les mandataires sont tous architectes.

Le «rendez-vous de la métropole et du climat»

La perspective de la tenue, «au cœur de la métropole, entre le Bourget et Paris, de la "grande conférence des parties" – la «COP21» – sur le climat, pratiquement quinze jours avant la mise en place, en janvier 2016, de cette nouvelle institution qu'est le Grand Paris», a conduit Mireille Ferri et l'équipe de l'AIGP à organiser le programme de l'année 2015 autour du thème du «Rendez-vous de la métropole et du climat» et à se poser la question de savoir «comment est-ce qu'une métropole, cet espace particulier dans son territoire et sans doute dans sa gouvernance, anticipe le dérèglement climatique et surtout porte des stratégies d'adaptation».

Avant de rendre compte des principaux apports de la réflexion collective de l'AIGP tout au long de l'année 2015, Mireille Ferri tient à préciser ce qui distingue les notions de crise et de mutation : « une mutation, ce n'est pas un état que l'on traverse en espérant qu'une fois la crise terminée, on reviendra plus ou moins au modèle ou à l'état antérieur ; une mutation c'est réellement la capacité de **basculer dans un monde où les choses seront différentes** ». Si « l'entrée est environnementale – le dérèglement climatique – les conséquences ne sont pas d'ordre strictement environnemental, que l'issue, la proposition, la politique, la stratégie ne sera pas du type continuité herbeuse, façade végétalisée ou récupération d'eau de pluie ». Il s'agit plutôt « d'interroger cette mutation totale de notre système global » ce qui suppose de savoir développer notre aptitude à « voir le réel tel qu'il est et non pas tel qu'on croit qu'il est ni, surtout, comme on voudrait qu'il soit ». S'adressant aux architectes dont elle loue au passage l'une des compétences spécifiques : « cette analyse sur les territoires exige ce que vous savez très bien faire, c'est-à-dire regarder, observer ce réel », Mireille Ferri les invite à le faire dans le sens indiqué par le géographe « Michel Lussault pour qui il est nécessaire de regarder le réel pour pouvoir le représenter, car c'est à partir de la représentation que l'on peut agir : **les élus politiques ont besoin d'une représentation du réel** ». Et d'ajouter : « Si on veut transformer le monde – et de toute manière le monde va se transformer qu'on le veuille ou non – si l'on veut donc agir dessus, il faut se l'être représenté pour savoir comment et sur quoi on agit pour, ensuite, essayer de se construire quand même une problématique globale ». En l'espèce, il s'agit de concevoir **une adaptation à une mutation lourde et qui touche toute la société**, cette problématique globale étant **d'abord une question de géopolitique** ».

La métropole dans ses aspects géopolitiques

Parce que le phénomène métropolitain est inséparablement lié au « phénomène d'urbanisation massive et de globalisation, nous ne sommes plus dans des systèmes territoriaux fermés ; nous sommes dans des systèmes territoriaux non seulement ouverts mais ouverts à l'échelle mondiale » et, du fait que « cette globalisation se traduit aujourd'hui par un phénomène d'accélération des flux et de massification des échanges, nous sommes entrés dans **un système géopolitique très particulier qui va être percuté de plein fouet par la crise climatique**, et elle n'aura pas que des effets physiques ». Ce qui pose toute une série de

questions sur le fait de savoir si nous « allons ou non manquer de pétrole ou de blé ou dans quelle mesure des phénomènes spéculatifs et de tensions de nature géopolitique ou stratégique sur nos approvisionnements se répercuteront sur les coûts ». De façon plus générale, « une grande métropole, qui est un lieu de rayonnement et de fabrication de puissance et d'économie, soit percutée par une mise en tension de ses circuits d'approvisionnement sur ses besoins élémentaires en matières premières, devrait aussi nous interroger sur la façon dont cela se spatialise, sur les effets d'un tel basculement et sur la manière dont les territoires, le local, la boucle locale, pour ne pas parler d'économie circulaire, peuvent compenser cette ouverture forte au monde ».

Migrations et mobilités

Du fait de « l'accélération des mobilités, y compris à l'échelle locale et intra métropolitaine », la question des transports se retrouve au centre des préoccupations des responsables du Grand Paris, au même titre que celle de ses effets « sur la structure spatiale ». Mais la question des mobilités appelle une réponse qui ne saurait se limiter à la conception d'un système de transport même si celui-ci devait naître d'une loi et prendre le nom de Grand Paris Express : « il y a aussi les mobilités professionnelles, familiales, affectives, intellectuelles ». Le besoin exacerbé de mobilité peut conduire à renouveler les lieux et les usages : ainsi, « Dominique Perrault, membre du conseil scientifique de l'AIGP, a-t-il fabriqué un projet d'« Hôtel Métropole » c'est-à-dire un lieu dans lequel on peut aller par exemple dormir deux heures dans la journée pour se reposer parce que l'on travaille tôt le matin ou tard le soir ». De la même façon, il peut être intéressant qu'existent, dans la métropole, des « haltes pour se soigner, pour travailler, avec des endroits de repos comme ce pourrait être le cas avec le projet de restructuration de la gare de Villejuif, à côté du grand centre Gustave-Roussy, pensée pour être un lieu, une halte, au-delà de ce qu'offre habituellement une gare ».

Une mutation c'est réellement la capacité de basculer dans un monde où les choses seront différentes.

Parler des mobilités renvoie également à toutes sortes de problématiques que l'AIGP peut s'offrir le luxe d'aborder en toute liberté du fait, qu'à la différence des politiques, il n'est pas tenu d'arbitrer entre différentes solutions possibles ce qui, reconnaît Mireille Ferri, «est quand même très reposant».

Le coût de fabrication des lieux est un coût désormais dont on ne peut plus considérer qu'il est anecdotique.

C'est notamment le cas des questions migratoires. Leur insertion internationale prédispose les métropoles à accueillir «des gens qui sont finalement les ambassadeurs de la planète, qui en ont les moyens, qui travaillent un peu partout en même temps que d'autres, qui n'ont pas les mêmes moyens», ce qui amène à se poser la question «des portes d'entrée de l'immigration pauvre et à se demander si les métropoles ne spécialiseraient pas certains territoires» dans cette fonction d'accueil que semble exercer par exemple la Seine Saint-Denis au sein de la grande région francilienne : «aucun discours politique n'ose affirmer des choses pareilles, alors on voit le monde tel qu'il est, non pas tel qu'on croit qu'il est ou comme on voudrait qu'il soit, et on pose la question aux politiques : pour des tas de raisons, il y a eu spécialisation d'un territoire, maintenant qu'est-ce que l'on fait ? Mais ce n'est pas à nous d'apporter la réponse. Nous nous contentons de proposer une représentation du réel et peut-être une panoplie de questions et d'interrogations sur la mobilité, sur les grands services publics, sur les types d'intervention de l'éducation nationale et des milieux économiques, sur les accompagnements en matière de logement. Qu'est-ce que l'on crée pour ces territoires-là ?».

Au nombre des réflexions presque iconoclastes de l'AIGP figure également «tout ce qui tourne autour de la façon d'habiter
18 demain dans un monde qui, sur les questions énergétiques va devoir s'adapter, modifier ses com-

portements à la fois globaux et individuels». Pourquoi ne pas imaginer dans un futur plus ou moins proche «des co-résidences comme il y a aujourd'hui du covoiturage ? Sachant que celui-ci est plutôt bien accepté et que ce qui devrait paraître extraordinaire à qui se souvient du marqueur social que pouvait être un véhicule automobile dans les années soixante». Envisager une évolution semblable s'agissant «des différents usages de l'unité d'habitation» ou se poser la question «des formes nouvelles d'habiter, de la mutabilité et de l'adaptabilité des unités bâties, de leur caractère multi-fonctionnel éventuel dans le temps ou pas dans le temps et de la manière dont on conçoit des structures habitées» n'est nullement fantaisiste si l'on considère que le problème posé par la mutation écologique comporte aussi une forte dimension financière. «Le coût de fabrication des lieux est un coût désormais dont on ne peut plus considérer qu'il est anecdotique». Cette considération peut aussi conduire à rechercher «des possibilités de rentabiliser cette fabrication de bâti, de le produire en grande quantité, de le réhabiliter ; la question du recyclage, du ré-emploi se pose évidemment aussi dans une perspective d'adaptation au dérèglement climatique, ré-emploi des matériaux, techniques de déconstruction – le 100 % recyclé. Partir du réel ce peut être partir de ce qui existe plutôt que de vouloir poser un objet nouveau très beau dans un territoire vierge, ou bien partir de l'existant et le transformer avec une économie de moyens, dans le respect des habitants et des usages, de l'histoire et des patrimoines sédimentés». Les modes de décision en matière de grandes infrastructures de transport sont remises car «technocratiques et le reflet d'une certaine manière d'organiser la société : plus vous avez des gros tuyaux, plus vous avez des pouvoirs forts. Plus on est dans la proximité, plus on est éventuellement dans une sorte de partage démocratique».

Mireille Ferri entend ainsi signaler que «réfléchir sur les mobilités, ce n'est pas réfléchir uniquement sur des objets techniques ; c'est aussi réfléchir sur ceux qui fabriquent, sur ceux qui gèrent la question de l'objet technique, de son coût initial, de son entretien, et sur qui il transporte pour aller où. Là encore dans une stratégie d'adaptation à un monde qui ne sera plus ce qu'il est».

Une démocratie du projet

Cette incursion sur le terrain de la gouvernance à propos des infrastructures de transport dans un contexte qui est celui d'«un monde qui s'adapte et qui doit s'adapter» donne l'occa-

sion à Mireille Ferri de dissiper le mythe selon lequel « un pouvoir un peu fort qui aurait une orientation “bonne”, permettrait d’aller plus vite et d’accélérer » les mutations indispensables. Au contraire : « dans un moment de mutation il est nécessaire d’emporter l’adhésion de ce qu’on a appelé en d’autres temps des forces sociales qui, seules, sont à la hauteur de l’enjeu de transformation. Quel que soit le dictateur, il ne s’en sortira pas s’il n’a pas cette capacité-là, car à un moment donné, il faut transformer la ville et transformer le réel. Sachant à quel point c’est beaucoup plus coûteux, beaucoup plus lent et beaucoup plus difficile, on ne s’en sortira que par la mise en mouvement, en essayant de susciter la mobilisation de l’ensemble des acteurs, sphère publique, sphère privée et en replaçant au cœur du débat la question des habitants et de leur implication dans l’évolution, par exemple, des lieux dans lesquels ils vivent : la démocratie du projet reste donc quelque chose de fondamental ».

Nous sommes invités à réfléchir en termes de résilience c’est-à-dire à « penser que le choc va arriver » pour mesurer la portée de l’événement et lui opposer des solutions adaptées.

La question de la résilience

Les nombreux scénarios catastrophes qui ont été élaborés pour décrire les chocs auxquels nous pouvons être confrontés, [« une mutation ce n’est quand même pas qu’une évolution lente et programmée de choses douces, conviviales et sans impacts sociaux »], nous invitent à réfléchir en termes de résilience c’est-à-dire à « penser que le choc va arriver » pour mesurer la portée de l’événement et lui opposer des solutions adaptées. « **Une stratégie de résilience se décompose en trois temps** : imaginer que l’aléa va arriver, donc l’anticipation : comment je me prépare ; le temps de la gestion : on est pendant l’inondation, la crise caniculaire, la tempête, tout ce que vous voulez et là,

on gère l’aléa ; et puis le troisième temps c’est celui de “c’est passé et maintenant je récupère” : j’évacue la boue, etc. ». Résilience et résistance ne doivent surtout pas être confondues : « sur le plan théorique, on oppose une stratégie de résistance [“il n’arrivera rien ; j’ai construit ma digue et la mer ne passera pas, ou la Seine ou le Rhône ne passeront pas la digue, dormez braves gens, nous avons créé une structure urbaine, technique qui protège de l’aléa”] et une stratégie de résilience qui consiste à dire : “quel que soit l’aléa, vous ne serez jamais protégés” et – pire que ça – “les stratégies de résistance sont celles qui aggravent la crise”. » Pour illustrer ce dernier point, Mireille Ferri cite l’exemple du village japonais qui a compté le plus de décès et de disparitions lors du séisme et du tsunami de Fukushima : « ce village était protégé par une digue ; il était en fond de baie ; le village se considérant comme totalement protégé, s’était développé en descendant de plus en plus vers la rive. Pendant des années les vagues sont arrivées sans jamais franchir la digue, mais cette fois, la vague est arrivée, a franchi la digue, est passée de l’autre côté pour arriver dans le village et, après, elle a voulu repartir. Elle et n’a pas pu et le village a été noyé non par le tsunami mais par la digue ».

Si l’on voit bien la différence (théorique) qui existe « entre une stratégie de résistance (je suis définitivement protégé(e) sauf que ma protection peut devenir un jour catastrophique) et une stratégie de résilience (je m’expose à des accidents réguliers dont je sais me protéger et que je sais gérer) », dans la réalité « on se rend compte qu’on est obligés de **composer entre des stratégies de résistance combinées à des stratégies de résilience** ». Paola Viganò et les membres de l’AIGP qui ont étudié cette question ont ainsi observé que l’on serait quand même un peu démunis face une grande crue à Paris même si « les collections du Louvre sont à l’abri » et « le métro peut-être aussi », du fait que le problème de l’eau serait moins grave que « la panne électrique généralisée qui toucherait tous les Parisiens : on se retrouverait avec une population en stress, incapable de communiquer avec son téléphone portable » faute de pouvoir les recharger. Comment, dans cette hypothèse, concevoir « un plan d’évacuation de Paris en cas de grande inondation avec une population privée d’électricité et de téléphone » ? La gestion de ce type de crise « suppose qu’il y ait eu une sorte d’entraînement de la population car comment voulez-vous que des gens sachent réagir sans une sensibilisation, une diffusion

d'informations, de protocoles simples, ce qui suppose une chose impensable à ce jour, à savoir une coordination des acteurs et un accord sur ce qu'il convient de dire, à qui et quand». Et, retrouvant sa thématique précédente, Mireille Ferri conclut que c'est «pourquoi la question de la résilience est indissociable d'une réflexion sur la démocratie».

Formulée dans le langage de l'architecture et de l'urbanisme, la question devient celle de savoir comment «penser l'organisation spatiale en termes de résilience», le maître-mot étant «connecteur». Mireille Ferri cite deux exemples – le MIN de Rungis et l'aéroport de Brétigny-sur-Orge – pour montrer que «les territoires qui s'en sortent le mieux sont ceux qui, justement, pendant les périodes de crise et dans les moments de récupération sont connectés, c'est-à-dire en lien avec d'autres qui, parce qu'ils n'auront pas été touchés, vont pouvoir leur apporter ce qui leur sera nécessaire». Dans le cas de la région parisienne, l'équipe de l'AIGP a identifié deux grands sujets de réflexion en découvrant que le marché de Rungis ne pouvait garantir qu'«entre deux jours et demi et quatre jours d'autonomie alimentaire pour Paris», et qu'avant sa démilitarisation, on avait fini par oublier l'existence de l'aéroport de Brétigny-sur-Orge qui était pourtant «l'aéroport stratégique de la défense pour l'évacuation des personnalités en cas de stress majeur». La présence à Paris d'à peu près «tous les grands personnages de l'État» oblige à penser ce à quoi ressemblerait une évacuation des personnalités «à cinq heures de l'après-midi avec des gens qui n'ont plus de téléphones et sont en état de stress», et aux liens entre les lieux de pouvoirs et le territoire connecteur...

La mutation économique

Il semble avéré que les métropoles tirent leur la puissance «des moteurs économiques installés, régulés, et fluides». Cette fluidité tient, d'une part, à la plus ou moins grande intégration métropolitaine, notamment du point des conditions du partage entre zones plus ou moins riches et, d'autre part, au plus ou moins bon fonctionnement de la société civile à l'échelle de la métropole. Mireille Ferri, comparant Paris «l'exemple type d'une ville-centre – très riche – entourée de zones qui sont nettement moins riches» et Marseille «une ville-centre devenue très pauvre avec un croissant autour qui est plus favorisé» à

20

Lyon, en conclut que cette dernière est «la seule métropole qui fonctionne bien». Là où les deux autres

«ont du mal à se mettre en place en tant que métropoles et surtout en tant que métropoles intégrées», notamment du fait que le partage y est particulièrement «compliqué», Lyon a su construire, au fil des siècles «des jeux d'acteurs à une échelle régionale» tout en mettant en place quelque chose comme «un gouvernement économique de la grande aire lyonnaise». C'est pourquoi l'installation de la métropole «a paru (ici) logique, positive, presque naturelle» et que le fonctionnement métropolitain y est «beaucoup plus fluide parce qu'il y a une superposition de l'activité réelle avec la structure de commandement». Or, l'intégration métropolitaine constitue un enjeu à la hauteur des défis posés «par les tensions internationales et les conséquences du dérèglement climatique sur l'approvisionnement en matières premières, sur le renchérissement de leurs coûts et finalement sur le risque de voir se produire des mouvements spéculatifs». Une des façons de poser le problème revient à se demander comment «est-ce que l'on bascule dans une nouvelle production

Il semble avéré que les métropoles tirent leur la puissance «des moteurs économiques installés, régulés, et fluides».

de richesses (plus ou moins) "à l'abri" de ces grandes fluctuations internationales ? (ce qui renvoie aux) trois questions fondamentales suivantes : 1) de quelles ressources avons-nous besoin et où allons-nous les chercher ? ; 2) comment sécuriser les flux et pas simplement à l'échelle métropolitaine ou nationale mais mondiale ? ; 3) qu'en est-il du marché local, de la capacité des populations des métropoles à être des consommateurs ? ». La conviction des participants à l'AIGP est que, «quel que soit le système économique dans lequel nous basculons, il faudra le spatialiser». Dès lors, aucune piste n'est à négliger, qu'il s'agisse de «l'économie circulaire», «Paris s'étant positionnée très fortement avec la maire de Paris sur le portage de cette transition» ou de l'évolution vers «la smart city», la «ville intelligente dans

laquelle, grâce aux imprimantes 3D, on peut désormais produire dans un deux pièces du centre-ville sans préjudice des conséquences sur le reste du territoire où ces technologies permettent de ré-implanter des capacités de produire».

L'idée générale serait de s'orienter vers «une géographie de la production capable de s'adapter très vite à la demande du consommateur ; pas de la production massifiée mais de la production dé-massifiée face à un consommateur de plus en plus dé-massifié lui aussi». A condition, premièrement, de pouvoir affirmer que la métropole n'a pas vocation à rester «long-temps une place financière avec tous les sièges sociaux alors que toute la production s'est délocalisée et que par ailleurs leur marché local n'a que quatre jours de sécurité alimentaire» et, secondement, de ne pas oublier, dans le cas de la smart city, le risque de la panne électrique généralisée : «est-ce que l'on peut envisager des formes de production moins sophistiquées aux abords des villes qui sans retomber dans la production artisanale seraient nouvelles, dé-massifiées les unes alimentaires, les autres réalisées à partir du bois, de matériaux recyclés et qui ouvriraient la voie à une économie émergente ?».

A entendre Mireille Ferri, nous tiendrions là «un moteur économique dont il serait intéressant de savoir s'il doit être réservé aux centres des agglomérations ou s'il peut être un ferment possible de régénération de certains territoires, plus ruraux, périurbains ou de quartiers sociaux». Cette idée de mutation, qui «de toute façon sera douloureuse pourrait présenter quelques aspects positifs, ne serait-ce que de nous permettre de penser ces développements territoriaux comme les supports d'**une nouvelle efficacité économique**».

table ronde **L'architecte au service
des territoires**

avec **Boris Bouchet** architecte à Clermont-Ferrand,
enseignant à l'école d'architecture
et lauréat des AJAP 2014

Florence Bougnoux architecte
associée,
agence Seurat **Bruno Dumetier**

architecte à Lyon, urbaniste en chef,
depuis dix ans, de l'opération Carré de Soie
et architecte-conseil de la Haute-Loire **Vincent Fristot** adjoint au maire de
Grenoble, en charge
de l'urbanisme

Catherine Grandin architecte,
directrice du
CAUE du Rhône **Anthony Koenig**

chef de projet
urbanisme, mairie
de Joinville **Nathalie Mezureux** directrice de l'école
d'architecture
de Lyon

Dominique Nachury conseillère municipale de Lyon,
conseillère métropolitaine, députée
du Rhône

Jean-Michel Roux économiste, consultant
en gestion de projets
urbains

Corinne Vezzoni architecte à Marseille, membre de l'équipe
de Christian Devillers chargée de réfléchir
au projet métropolitain Aix-Marseille

Rémi Cambau se fait l'interprète de ceux pour qui le risque de voir se creuser les inégalités territoriales est corrélé avec l'émergence « de métropoles susceptibles d'entretenir une espèce de phénomène d'aspirateur métropolitain versus des territoires plus modestes alentour ».

Dominique Nachury reconnaît que la prise en compte de la réalité oblige à reconnaître « qu'à l'échelle de territoires comme la France, s'il y a des métropoles, il y a aussi des territoires qui sont en matière de population, de densité et de types très différents de population l'enjeu étant précisément de faire cohabiter ces deux phénomènes ». Pour ce faire, la députée du Rhône, qui est aussi conseillère métropolitaine au Grand Lyon, propose de revenir à « l'étymologie et de considérer que la métropole, c'est la ville mère, celle qui est au milieu d'un réseau, et pas forcément celle qui concentre tout ». Ainsi, « le défi serait de faire en sorte que les métropoles ne soient pas des métropoles fermées, de concentration, mais bien **des métropoles au service de territoires plus vastes** ».

Représentant le maire de Grenoble, Vincent Fristot centre son propos sur la question de **la bonne échelle pour traiter des affaires locales** : « il est clair qu'avec un travail à l'échelle métropolitaine, on a une meilleure façon d'organiser les choses ; c'est bien à cette échelle que l'on conçoit les liaisons, les flux et les enjeux qui sont devant nous. La question du changement climatique, des migrations pauvres ne seront pas réglées à l'échelle communale, ou d'un quartier et c'est bien en travaillant ensemble sur la question sociale et de l'hébergement que nous pourrons avancer ». Avec l'organisation en métropoles, « une nouvelle vision du territoire se fait jour et permet, justement, de travailler sur des questions de développement local, d'économie plus circulaire, de résilience ». Il se félicite par ailleurs que le plan local d'urbanisme soit au nombre des compétences transférées à l'échelon intercommunal car « c'est effectivement à cette échelle là qu'il sera possible d'avancer sur un très grand nombre d'enjeux d'autant que grâce à l'élan métropolitain, les communes vont pouvoir mutualiser des moyens, ce qui est une évolution importante pour certaines communes dépourvues de services d'urbanisme qui faisaient jusqu'ici appel aux services de l'État ».

Une nouvelle vision du territoire se fait jour et permet, justement, de travailler sur des questions de développement local, d'économie plus circulaire, de résilience.

L'expérience d'Anthony Koenig, chef de projet urbanisme en mairie de Joinville (Haute-Marne), le conduit pour sa part à insister sur **les difficultés propres aux territoires vraiment ruraux** où il n'est pas toujours aisé d'atteindre le seuil des dix mille habitants requis pour pouvoir former une communauté de communes, sauf à en étendre démesurément le périmètre et à peut-être y perdre en cohérence. Pour autant « il y a aussi des enjeux structurants dans ces territoires comme la revitalisation du centre bourg ou le bon fonctionnement d'infrastructures comme l'école de musique ou la médiathèque ». Mais la difficulté tient à ce que « chaque village – de vingt-cinq à cinquante habitants – défend son bout de gras contre la ville-centre ». Aussi appelle-t-il de ses vœux un approfondissement démocratique de l'échelon intercommunal pour que « les villes-centre puissent reprendre un peu la main notamment face à certaines communes très rurales représentant une ou deux familles ».

Dominique Nachury remarque que nous sommes en train de sortir d'une logique centralisatrice en matière d'organisation institutionnelle et estime qu'il faut affirmer clairement « aux Français qu'il n'y aura plus d'uniformité sur l'ensemble du territoire, que, s'il y a une unité, cette organisation ne sera plus forcément la même selon les densités de population ou les centralités. Il importe enfin de considérer la commune comme étant toujours une identité, un lieu d'histoire, de patrimoine, de vie tout en sachant que ce n'est plus forcément le lieu du pouvoir lequel s'est déplacé à un autre endroit, à l'échelle de l'intercommunalité ».

Quelle gouvernance pour quel territoire ? Département, Commune, Métropole, Région.

Bruno Dumetier, qui, en sa qualité d'architecte-conseil de l'État pour le département de la Haute-Loire, constatait que le vent de l'histoire soufflait depuis quelques années en faveur de la régionalisation des services de l'État, fait observer que l'irruption du « projet de la grande région Auvergne Rhône-Alpes vient redonner de la pertinence à l'échelon départemental au moment même où les directions départementales et notamment les directions des territoires essayaient de travailler entre elles avec les DREAL et les DRAC pour plutôt se réunir et partager les expériences à une échelle régionale ». Il a le sentiment « que l'on

S'il y a une unité, cette organisation ne sera plus forcément la même selon les densités de population ou les centralités.

va peut-être redispacher les capacités de réflexion en matière d'aménagement du territoire dans les départements». Constatant également que la Haute-Loire partage «avec d'autres départements très ruraux, les mêmes difficultés à faire émerger les intercommunalités», il remarque que l'on voit bien «que tous ces sujets sont remis en cause à peu près en permanence et en très peu de temps». Il dit pouvoir témoigner de ce que «les communes, notamment dans le monde rural, sont aujourd'hui très désespérées, qu'elles ont beaucoup de difficulté à s'organiser pour reprendre des compétences, notamment en urbanisme et ont un peu l'impression d'être abandonnées notamment par les services de l'État pour tout ce qui est instruction des permis de construire». L'expérience qu'il retire de l'opération Carré de Soie est d'une nature bien différente. Il s'agit en effet du «seul grand projet urbain de la métropole lyonnaise à n'être pas situé sur la commune de Lyon» mais sur les communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin. Parce que «c'est la métropole qui a compétence en matière d'urbanisme, le projet urbain est de gouvernance métropolitaine avec un comité de pilotage présidé par un vice-président qui n'est ni le maire de Villeurbanne ni celui de Vaulx-en-Velin». Et comme les deux communes concernées disposent de «services du développement urbain on se trouve dans un cas de figure où il s'agit d'articuler gouvernance métropolitaine et gouvernance communale, ce qui représente un exercice particulièrement difficile». En effet «les maires de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, bien que tous deux vice-présidents de la Métropole, raisonnent à l'échelle communale quand il s'agit de leur territoire».

Sans méconnaître le «déséquilibre qui existe entre les territoires que l'on qualifie de ruraux et les territoires urbains», Boris Bouchet rapporte que «l'on voit, sur certains territoires, se développer et apparaître des sortes de regroupements, des formes de mutualisation». Les élus et les agents du Parc naturel régional Livradois-Forez, par exemple, soucieux de transformer profondément le paysage d'un territoire encore industrialisé et qui subit les effets de l'urbanisation ont ainsi été, il y a environ un an, à l'origine de la constitution d'un «atelier d'urbanisme rural» qui rassemble à la fois les techniciens du parc, le CAUE, les agents de l'État, les agents des collectivités locales concernées par les projets et qui (a permis

de constituer) une sorte de nouvelle compétence technique un peu supra-territoriale».

Jean-Michel Roux, qui part du principe que «la France est d'ores et déjà entièrement urbanisée, d'un point de vue économique et social», estime que «ce que l'on appelle rural n'est qu'un territoire moins dense que le reste, avec de la campagne mais qu'il n'y a plus de société rurale à proprement parler. Il «y a des densités de construction irrégulières dans des lieux qui ont tendance à se spécialiser, la forme la plus achevée de ce phénomène étant les métropoles, tous ces lieux étant en réseaux et fonctionnant avec des organisations de projets communs». Au regard de cette réalité «le système institutionnel français n'a pas apporté jusqu'ici de vraies réponses : les découpages réalisés à la Révolution ne correspondent pas aux formes d'urbanisation contemporaines». Constatant que «pour l'instant les efforts de modernisation de ce système sont principalement le fait de coalitions fragiles et temporaires de communes, des intercommunalités dont les pouvoirs restent encore limités», il finit par suggérer «que l'on n'arrivera pas forcément à résoudre la question du gouvernement local par l'entrée territoriale et qu'il existe aussi une approche par fonctions qui pourrait déboucher sur une gouvernance du système de déplacements, des marchés fonciers dans un large périmètre, du phénomène périurbain qui dure depuis quarante ans mais n'a provoqué jusqu'à présent que des formes d'exécration sans aucune action vraiment positive ; une gouvernance des services, etc. Cette piste étant peut-être susceptible de constituer une alternative à l'idéal difficilement atteignable d'une métropole territoriale instituée». Prolongeant sa réflexion, Jean-Michel Roux note encore que «cette organisation a eu pour résultat que l'on a promu le projet urbain tel qu'il existe aujourd'hui parce que c'est le plus facile à mettre en œuvre par des territoires très fractionnés, des autorités très fragmentées or ce qui reste encore en friche, c'est le continuum, qui finalement, couvre l'espace : les questions du paysage, du marché foncier, le périurbain, le mécanisme subtil des déplacements». Si l'on dispose «de beaucoup d'informations sur tous ces sujets, elles sont fragmentées, mal exploitées et finalement le mécanisme qui prévaut consiste encore à **fabriquer des dessins** – c'est pour cette raison d'ailleurs que ce sont des architectes qui mènent les troupes – et ne permet qu'assez rarement de

prendre en compte l'ensemble des contraintes et des temporalités qui devraient l'être».

Dans le prolongement de sa critique des formes de gouvernance territorialisées, Jean-Michel Roux, réagissant au vocabulaire qui veut que «l'on parle d'espace public, de pouvoirs publics» en appelle au renforcement du «discours privé sur les villes, qui devrait être plus important et à prêter attention à la demande sociale, celle même des entreprises qui est très difficilement audible».

La place de l'architecte dans le territoire

Se demander quels sont ses interlocuteurs dans le territoire est déjà une façon d'aborder la question de la place qu'y occupe l'architecte. Là où celui-ci incarne une certaine continuité dans le temps, les nécessités politico-administratives se traduisent en revanche par une assez forte discontinuité du fait de la durée des mandats électifs et en raison du morcellement administratif d'un territoire en recomposition presque permanente.

Florence Bougnoux témoigne ainsi, au vu de son expérience dans la métropole lilloise, de ce que «**les architectes et les urbanistes sont les garants du projet sur le temps long** puisqu'on s'aperçoit qu'il y a effectivement énormément de mouvements au niveau des élus, de la gouvernance. Elle fait le constat qu'à partir du moment où l'architecte arrive à faire équipe avec des élus qui se succèdent et qu'il y a un portage du projet, l'on arrive effectivement à tirer le projet sur le temps long : nous sommes les seuls à rester sur quinze, vingt ans, ce qui correspond grosso modo à la durée du projet urbain». Le fait qu'à Lille ce ne soit qu'aujourd'hui «que commence à se redessiner un nouveau paysage métropolitain parce que, le temps des élections, pas mal de choses avaient été gelées comme un peu dans toutes les régions (renforce Florence Bougnoux dans sa conviction) que les architectes sont les garants de la continuité mais que malheureusement il faut qu'ils aient les épaules pour pouvoir porter ces temps de latence qu'il y a à chaque changement électoral».

De son côté, Corinne Vezzoni se réjouit de ce que «la perte de l'uniformité» annoncée par Dominique Nachury devrait permettre à l'architecte de mieux «**travailler avec l'esprit du lieu**» et y voit une chance pour les

métropoles : «comment, dans cette concurrence effrénée que vont se mener toutes les métropoles mondiales, chacune (d'entre elles) essaiera-t-elle de faire émerger quelque chose comme une âme particulière (en arrivant) à porter la poésie d'un lieu ?». **Se placer au service d'un territoire** comme celui de la métropole marseillaise, ne serait-ce pas chercher, justement, à «faire avec ce patrimoine naturel qui sont les monuments de la métropole et avec ces espaces interstitiels qui se trouvent et qui diffusent au niveau de toutes les villes, de toutes les communes» dans un contexte marqué par de très fortes oppositions socio-politiques entre les différents espaces du périmètre ? C'est aussi «faire en sorte que les propositions qui seront faites aux responsables politiques soient concrètes ; je pense qu'il faut arriver à proposer des projets qui peuvent à un moment donné les rassembler et non les séparer ; donc des projets qui font consensus, des projets compréhensibles qu'ils peuvent s'approprier immédiatement». Corinne Vezzoni, pour avoir travaillé sur le sujet avec Jean Blaise «qui, à Nantes, a une belle expérience», sait qu'il faut «trouver des situations, des sites exemplaires, des lieux stratégiques dans la métropole qui, à un moment donné, font consensus et qui vont pouvoir permettre de démarrer, d'enclencher l'adhésion : c'est ainsi que la mécanique s'enclenchera».

Extension du domaine de l'architecture

En sa qualité de directrice du CAUE Rhône Métropole et au nom de la Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Catherine Grandin milite **pour une extension des missions de l'architecte** : ainsi, face aux mutations des territoires, dont «nous sommes quand même responsables en partie, ce qui devrait nous obliger à réfléchir avant d'agir», il semblerait opportun d'associer les architectes à cette réflexion, et à leur faire «une vraie place, aussi bien dans la maîtrise d'œuvre qu'en amont, dans tout ce qui est conseil aux acteurs concernés, qu'ils soient agents économiques, élus locaux, représentants associatifs, habitants etc.». Catherine Grandin, qui propose de «revenir un peu sur le débat architectural parce que l'on n'est pas dans un débat institutionnel», suggère de «décortiquer finalement cette notion de conseil et de se demander s'il existe vraiment un métier du conseil et si nos architectes y sont formés».

Pour sa part Nathalie Mezureux entend élargir «la question du conseil et de la place des architectes en amont à toutes les

positions possibles pour l'architecte». A ses yeux «cette question de la relation entre les architectes et les territoires renvoie à celle de savoir quels sont tous les endroits où ils peuvent rendre service». Si «l'architecte maître d'œuvre est une figure incontournable, indispensable et qu'elle constitue le cœur du métier, l'architecte est aujourd'hui relativement absent des espaces antérieurs à la décision, alors qu'il en va différemment pour d'autres corps formés dans d'autres grandes écoles et dont les membres sont présents à tous les échelons des chaînes de décision du politique à l'exécutif, au technique et au scientifique». Et Nathalie Mezureux de plaider «pour que l'on réfléchisse à la meilleure façon de donner une place à nos architectes comme par exemple au sein de tous ces services des collectivités territoriales qui sont en train de se réinventer, qui traitent de nombreux sujets touchant l'aménagement du territoire et qui ont besoin d'analyser les situations spatiales pour préparer des réponses opérationnelles». Que «beaucoup d'anciens étudiants de l'école d'architecture de Lyon fassent le choix de s'installer dans ou à proximité de la métropole lyonnaise, qui a plutôt correctement résisté à la crise du bâtiment, la désole parce qu'elle trouve dommage que de jeunes étudiants imprégnés d'une culture qui est celle des territoires d'où ils viennent (qui peuvent être des parcs naturels, où les enjeux sont importants tels que des territoires de montagne ou très agricoles) finissent par rester en ville parce que l'on n'a pas le terreau pour leur proposer des emplois intéressants et intelligents». En outre, la profession en tirerait avantage «car de bons emplois aux bons endroits ne font qu'aider au renforcement de la qualité de la maîtrise d'œuvre et de la qualité de la commande». Cette évolution lui semble d'autant plus légitime «que la vision globale, itérative, spatiale nécessaire à la prise de décision est pleinement constitutive de la formation des architectes, purement scientifique et déductive qui est l'apanage d'autres corps présents dans les espaces de décision». Enfin, Nathalie Mezureux se demande pourquoi il n'existe «toujours pas de statut d'architecte de la fonction publique territoriale alors même que les écoles d'architecture croulent systématiquement sous les demandes de travail pré-opérationnel des collectivités de tous niveaux : parcs, communautés de communes, rurales ou non rurales, métropoles, villes avec des projets de rénovation urbaine etc.».

Bruno Dumetier re-situe alors la question de l'évolution de la pratique professionnelle des architectes dans un contexte où le conseil «devient un exercice de plus en plus fréquent, notam-

Que l'on réfléchisse à la meilleure façon de donner une place à nos architectes comme par exemple au sein de tous ces services des collectivités territoriales qui sont en train de se réinventer.

ment parce que l'initiative privée dans les projets urbains est de plus en plus importante». En effet, «ce qui change fondamentalement, c'est qu'aujourd'hui une collectivité, dans sa manière d'élaborer un projet urbain et de le mettre en œuvre a de plus en plus tendance à s'appuyer sur des opérateurs privés pour obtenir le projet attendu : on est donc dans un urbanisme négocié où la mission de conseil devient essentielle parce que c'est bien la pertinence des conseils qui va permettre d'aider les élus à arbitrer un certain nombre de choix».

Autres échanges avec la salle

L'avocat Michel Huet se dit «un peu attristé de voir que dans tour de table ne figure pas un juriste» autre qu'un législateur, persuadé qu'il est que la place du droit est insuffisamment reconnue «comme force créative inventive, imaginatrice, y compris dans les écoles». L'accompagnement des architectes et maîtres d'ouvrage par des professionnels du droit de l'urbanisme lui semble pourtant une évidence.

Sur la question des nouveaux territoires de l'architecture, Boris Bouchet tient à souligner que «l'enjeu pour les architectes devrait consister à faire valoir leurs compétences – élargies en matière d'aménagement du territoire – en essayant de ne pas s'enfermer dans un effet de corporatisme». D'un côté, il est «de vraies compétences que les architectes doivent pouvoir développer comme être capables de confronter de manière géométrique et de spatialiser l'indispensable rapprochement du tissu agricole et du tissu urbain, pour reprendre l'exemple de la subsistance alimentaire des métropoles donné par Mireille Ferri».

En écho aux propos de Bruno Dumetier qui soulignait la tendance des collectivités à se tourner vers des opérateurs privés, faute de disposer des mêmes moyens que dans le passé, Vincent Fristot rappelle que, d'une part, il existe «des établissements publics fonciers qui offrent la possibilité pour les collectivités de se doter d'outils leur permettant de mettre en œuvre leurs politiques urbaines en cette période de basses eaux pour les finances publiques» et que, d'autre part, «la co-construction avec les habitants peut représenter une réponse forte de la collectivité comme c'est le cas à Grenoble où la nouvelle municipalité recherche vraiment une association des citoyens au-delà de la concertation».

L'enjeu pour les architectes devrait consister à faire valoir leurs compétences – élargies en matière d'aménagement du territoire.

Interrogé par Rémi Cambau sur la place de l'architecte dans tout ça, l'adjoint au maire de Grenoble, répond qu'«il a sa place» même si l'élu dit avoir «peut-être un peu de mal à voir la différence entre les intervenants, dans les équipes».

Relancé par l'animateur sur la question du rôle que joue l'architecte auprès des élus, au côté de la population, Vincent Fristot explique que «dans les services de la ville, nous avons bien des architectes, et c'est une chance pour une grande collectivité que d'avoir la possibilité de s'attacher ces compétences». Il considère que «les architectes ont toute leur place dans ce dispositif pour répondre aux nouveaux enjeux du XXI^e siècle et qui ne se limitent pas aux seuls gestes architecturaux».

Anthony Koenig fait part de son expérience haut-marnaise où l'équipe municipale de Joinville a pu amener «cinq architectes de rayonnement principalement régional, à travailler sur huit projets dans une commune qui, en 2007, n'avait pas encore de documents d'urbanisme». Les architectes concernés, qui essaient «de changer le regard sur la ville et qui pensent même parfois à envoyer à Joinville des porteurs de projets ont vraiment su, s'investir dans le territoire». Par ailleurs, comme leur commune «a la chance d'avoir une agence de douze personnes, l'équipe municipale a choisi de bonifier de 10 % toutes les primes en matière de façades, menuiseries et toitures quand il y a un intérêt architectural et si l'opération est suivie par un architecte».

Disant avoir bien entendu le message qu'a délivré Nathalie Mezureux sur l'élargissement du recours à l'architecte notamment en amont du projet, Dominique Nachury, partage son point de vue sur ce qu'apporte la présence de l'homme de l'art «au projet lui-même et à son intégration dans l'environnement». Elle rappelle que cette présence ne saurait être imposée et qu'elle suppose une véritable «sensibilisation des élus et du public pour qu'il y ait ce désir de la présence des architectes». Trois expériences ont renforcé sa conviction, la première en tant que maire d'arrondissement, pour trouver «fort intéressante la mise en place par la ville de Lyon d'un architecte conseil»; la deuxième, lorsqu'elle a «présidé la SEM de pilotage de la Cité internationale et de travailler avec Renzo Piano» et la troisième, qui lui a fait prendre conscience que parfois, «le regard de l'architecte, de l'urbaniste peut ne pas être suffisant comme dans le cas de la Duchère, toujours inscrite en zone prioritaire de

sécurité bien qu'il y ait eu dans ce territoire qui a fait l'objet d'énormément d'attention, beaucoup de financement, d'énergie et une recomposition urbaine importante».

À considérer «l'enthousiasme, l'engagement, les questionnements des étudiants, et les diplômés qui sont soutenus» Jacques Porte, directeur de l'école d'architecture de Saint-Etienne, a envie de faire part de son optimisme. Il observe avec ravissement «les révolutions pédagogiques en cours, au sein même des écoles, les ouvertures pédagogiques avec d'autres établissements comme les écoles d'ingénieurs ou de design, ou encore la constitution de réseaux scientifiques, pédagogiques, réseaux d'acteurs tels que le réseau espace rural & projet spatial» présent à Saint-Etienne depuis de très nombreuses années. Pour lui, «cette capacité à posséder le projet, cet outil qui nous est envié par beaucoup, qui est capable de manipuler des échelles et des concepts extrêmement divers et variés, reste quand même l'ADN de l'architecte, quelle que soit sa pratique, sa fonction dans la société au point que Jacques Porte estime qu'il faut que l'on assume pleinement qu'il y ait des architectes de plus en plus et partout».

Que «les écoles d'architecture fassent de la promotion pour leurs étudiants et pour leur pédagogie» n'étonne pas Jean Magerand, architecte et enseignant à l'université de Mons (Belgique) pour qui «le vrai problème ce n'est pas ce qui marche, ou ce que l'on sait faire, mais c'est ce que l'on ne sait pas encore faire». Par ailleurs, au vu de l'âge moyen du participant aux Universités d'été de l'architecture, Jean Magerand se demande s'il n'existerait pas «une fracture entre les générations».

Georges Boichot, urbaniste et architecte rapporte «la démarche du Grand Nancy qui, à travers son conseil de développement a engagé une réflexion à l'horizon 2050 et qui a confié à un architecte une toute petite mission consistant à organiser des conférences et à animer des groupes de travail en réunissant des personnalités telles que Patrick Viveret ou Luc Schuiten pour aider le public à imaginer comment la ville va se transformer».

Architecte à Montpellier, Philippe Capelier, manifeste une certaine inquiétude face à la tendance contemporaine d'introduire toujours plus de participation dans les procédures. Prenant l'exemple de «l'instruction de plus en plus participative des

permis de construire où le respect de la règle, et du projet ne suffit plus». Il se demande s'il ne faut pas voir dans le fait de s'écarter de la conception traditionnelle du permis de construire comme un « contrat entre un créateur, un architecte et la collectivité » une « remise en cause de la compétence de l'architecte par rapport au profane ». Ainsi demanderait-on à l'architecte d'expliquer « pourquoi la fenêtre est ronde et pas carrée » alors que « personne ne remet en cause l'ordonnance du médecin ». Au-delà de « cette question qui lui semble significative des mutations » actuelles de notre société, se profilerait le risque de voir sortir de terre « des architectures relativement fades au regard de ce qu'ont pu représenter au Moyen-Âge, les cathédrales, qui étaient des œuvres collectives ayant du caractère, du tonus », « comme si le plus petit dénominateur commun était finalement dans notre société la seule chose acceptable ». Pour illustrer son propos, Philippe Capelier cite le projet de « La Canopée, aux Halles de Paris, dont on sent bien qu'il est issu de longues négociations avec des associations et de la prise en compte de toute une somme d'intérêts particuliers qui ne fait pas forcément un intérêt collectif. En conséquence, la réponse architecturale n'est pas à la mesure de la question posée », sans qu'il faille voir dans ce cas d'espèce une « remise en cause de la qualité architecturale de la chose ».

Emmanuelle Didier, architecte-urbaniste de l'État en chef, Architecte des bâtiments de France du département de l'Ain, apporte de l'eau au moulin de Catherine Grandin en témoignant de ce qu'il existe « encore des lieux où les inégalités des territoires sont flagrantes et où les élus des petites communes rurales ont besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage ». Ainsi estime-t-elle qu'il faudrait « essayer effectivement de développer ce champ d'action de l'assistance à maîtrise d'ouvrage au niveau des structures intercommunales pour les futurs architectes comme pour les architectes en exercice ». Encore serait-il opportun, « si l'on veut vraiment avoir des architectes qui exercent dans la fonction publique, qu'elle soit territoriale ou de l'État », de s'assurer qu'ils puissent « avoir des occasions d'exercer dans ces services-là, toutes les responsabilités qui découlent de leur habilitation à la maîtrise d'œuvre en leur nom propre ».

Journaliste spécialisée, Christine Desmoulines, dans le prolongement des propos de Philippe Capelier, se dit « un peu troublée par certaines interventions et notamment par celle de Monsieur Fristot relative au fait qu'à Grenoble,

l'on avait choisi de faire de la co-construction. Car si la concertation est bien sûr quelque chose de formidable, on aurait un peu tendance à oublier où est l'architecte au risque d'assister à la disparition du sachant au profit de tas d'autres compétences » susceptibles d'être acquises au cours de différents cursus. Tout se passe « un peu comme si l'on disait à des étudiants en lettres que, forts de leur maîtrise ils allaient pouvoir devenir écrivains... »

Vincent Fristot invoque alors la nécessité qu'il y a à « s'adapter au contexte nouveau » et explique que « sans remettre en cause évidemment les compétences de chacun, il faut aussi avancer et répondre à une demande du terrain : on voit bien que les projets ne s'imposent pas, qu'ils peuvent faire l'objet de contestations, et qu'il est alors préférable de sécuriser les projets. Une façon de le faire est de susciter l'ensemble des composantes du terrain pour aboutir à un projet partagé ».

Pour Jean-Michel Roux, le modèle du projet urbain « est un modèle récent qui a partie liée avec la décentralisation et n'a représenté qu'une faible part de la construction ». Le processus est souvent le suivant : « on a un vide ou un emplacement à remplir ; on désigne un urbaniste en chef qui est toujours un architecte avec une équipe pluridisciplinaire fortement hiérarchisée, le tout aboutissant à la production d'un dessin, sachant que l'on s'intéresse ensuite à la faisabilité de la chose ». Force est de reconnaître que « ce modèle est aujourd'hui en crise parce qu'il suppose beaucoup de crédits publics, lesquels sont en train de se tarir, et parce que la ressource foncière – les grandes friches à réorganiser, les grands terrains à recomposer – diminue ». C'est précisément parce que « cette commande-là va certainement se raréfier » dans un contexte où se pose de plus en plus la question d'une « consultance, d'une expertise permanente au service des collectivités (qu'il y aurait intérêt à se poser la question) des transformations qui affectent les différents acteurs du territoire, d'une façon pas trop corporatiste parce qu'il s'agit bien de mettre en place une expertise complexe où des gens qui ne sont pas architectes » auraient toute leur place. Ainsi, lui-même ingénieur agronome de formation, il dit avoir parfois trouvé « assez rock and roll les fermes dessinées par les architectes dans certains projets urbains ». Il constate par ailleurs « qu'il y a énormément de gens qui sont sous-utilisés dans le millefeuille territorial actuel, dans les collectivités locales et d'une certaine façon, dans les CAUE. Il en conclue que tout cela

devrait être un peu fondu dans un travail interdisciplinaire et que nous aurions tout intérêt à remettre en route cette expertise potentielle».

Une culture de l'architecture à partager

Dominique Nachury émet enfin le vœu que l'on ait désormais le souci «de sensibiliser les acteurs publics et privés ainsi que le grand public à l'importance de la composition urbaine et de l'architecture». Pour elle, la «diffusion de cette culture dans l'ensemble de la population constitue un véritable enjeu dans la mesure où cela pourrait rendre la participation des habitants plus acceptable et acceptée dès lors qu'ils auront pu avoir accès à l'ensemble des connaissances et des paramètres et qu'ils pourront ainsi mieux participer aux débats.

Il faudrait essayer de développer ce champ d'action de l'assistance à maîtrise d'ouvrage au niveau des structures intercommunales pour les futurs architectes comme pour les architectes en exercice.

intervention du grand témoin

Jean-Noël Blanc

sociologue, auteur de
«l'architecte et le sismographe»

L'architecte et le sociologue

La fréquentation des architectes, avec lesquels il a travaillé «presque exclusivement» tout au long de sa carrière, fait que le sociologue a contracté «une maladie, une bonne maladie qui est l'amour de l'architecture». Puisque les changements, les mutations, les transitions constituent l'un des thèmes récurrents de la journée, Jean-Noël Blanc observe que «ce qui l'a souvent frappé dans ses relations avec les architectes, c'est que cette profession a une espèce de sixième sens, de longue vue». Et il en veut pour preuve que, «c'est dans des quartiers qui n'ont pas commencé à bouger et qui vont bouger que s'installent souvent de jeunes agences», tout se passant «comme s'il y avait une sorte de jeu de sismographe comme lorsque en 1968, les universités n'ont fait que suivre des mouvements qui étaient nés aux Beaux-Arts chez les architectes bien des mois auparavant». C'est cette même faculté qui permet de «dater assez clairement la fin de la logique des grands ensembles périphériques et de la rénovation brutale qui a fait tant de mal aux villes» de travaux d'architectes «d'Aldo Rossi et Carlo Aymonino à Bologne».

Renifleurs de tendances

Pour Jean-Noël Blanc, «ces questions de changements sont plus intéressantes encore quand il s'agit de formes» et lorsque se produisent de profondes mutations comme celle qui s'est opérée «au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, quand on est passé d'une société pré-industrielle à une société industrielle et qu'à travers toute l'Europe, depuis l'Angleterre jusqu'aux Pays-Bas en passant par l'Allemagne, la France, on a vu éclore des mouvements comme Arts & Crafts ou la Wiener Werkstätte qui ont culminé avec le Bauhaus les formes que réclamait une société industrielle».

32

La société industrielle est sans doute derrière nous.

Force est de constater que «nous sommes aujourd'hui au XXI^e siècle au début d'une révolution de cette nature. La société industrielle est sans doute derrière nous, la vraie question étant de savoir **quelles formes doivent prendre les habitats humains à l'échelle du logement comme à l'échelle de la ville**». L'idée que développe Jean-Noël Blanc est que, plutôt que «de suivre les techniques, les modes, les petits événements un peu superficiels il importe de **s'attacher au long terme**». Une idée qu'il illustre par deux exemples «un peu anciens peut-être». Le premier remonte aux temps «des programmes d'architecture nouvelle qui avaient donné lieu à toute une floraison de projets avec des logements dans lesquels il y avait la pièce de communication, ouverte sur le monde où tout était câblé et branché (télévision, ordinateur, téléphones), une pièce devenue parfaitement inutile vingt ans, avec les instruments de communication devenus nomades». Le deuxième exemple est celui de tous les projets dont les auteurs cherchaient à «inventer un logement pour les cadres "nomades", qui travaillent à Paris, Milan, Bruxelles, Turin, Barcelone en même temps et pour lesquels étaient conçues de petites capsules parfaitement équipées et câblées et que l'on aurait presque pu clipser sur des terminaux d'aéroports ou des gares». Jean-Noël Blanc fait observer que «cela existait déjà depuis belle lurette» sous le nom d'hôtels et qu'il n'est pas rare, aujourd'hui, que des cadres nomades recourent à «la colocation en plein centre-ville dans un logement qui n'avait jamais été étudié pour ça».

Les dimensions du temps

L'intuition de Jean-Noël Blanc est qu'il y aurait « deux temps dans le temps : un temps long et un temps court d'adaptation au changement et il renvoie aux premières pages du livre le plus célèbre d'Aldo Rossi dans lesquelles l'architecte explique que les palais de l'Italie du Sud transformés en logements ou en bureaux » n'avaient jamais été étudiés pour remplir de telles fonctions. Il y aurait ainsi « deux temps dans l'architecture, le temps fondamental étant du ressort des architectes dont l'apport irremplaçable tient précisément à ce travail sur le long terme, aussi bien au niveau du logement qu'au niveau de la ville ».

La magie des trois éléments

S'agissant des logements, l'important ne résiderait ni dans « les petites adaptations aux changements de techniques, aux habitudes de vie » mais dans « les volumes au sens où le vide a une forme ». Ce soin dans le traitement des volumes ne doit pas concerner que les seuls monuments : il est essentiel de « donner cette forme-là et ce bonheur-là à des habitants ». Le deuxième élément est la *lumière* telle que l'emploie Mario Botta dans le musée d'art contemporain qu'il a construit à San Francisco et dont il expliquait encore récemment qu'il « est tout entier gouverné par une logique de lumière, qu'il n'y a pas de pancartes, la lumière naturelle, zénithale suffisant à faire comprendre immédiatement au visiteur comment ça fonctionne ». Les *matériaux* viennent compléter cette panoplie des trois éléments avec lesquels « on fabrique des logements qui passent le temps et qui s'inscrivent dans ce que seuls les architectes savent faire ».

La fabrique de la ville

La « réflexion sur la longueur de ce temps dont les architectes sont responsables » se retrouve au niveau de la ville et Jean-Noël Blanc note que « les pires moments d'intervention brutale dans les villes avec la rénovation urbaine – la Part-Dieu, Mériadeck, Centre II, Beaugrenelle etc. – et avec les grands ensembles n'ont pas été vraiment pilotés par des architectes mais souvent par des ingénieurs des Ponts et Chaussées qui se sont battus pour avoir le marché des grands ensembles ». Le sociologue semble regretter que des architectes aient pu parfois se mettre en avant pour en revendiquer la paternité avec une certaine fierté parce, une fois encore, ils n'étaient pas « les vrais responsables de

cette pensée mécanique, cartésienne refusant cette complexité qui constitue le sens profond de la ville sens avec lequel des architectes comme Bossi, d'Aymonino et d'autres ont su renouer en mettant fin à l'urbanisme fonctionnaliste et avec les débuts de la typomorpho ». A l'appui de sa démonstration, Jean-Noël Blanc tente une comparaison entre « des logements qui ont été construits en France et que l'on détruit quarante ans plus tard en disant que c'est invivable et des réalisations comme Hampstead Garden suburb, les Siedlungen de Ernst May à Francfort, le Fer à cheval de Bruno Taut à Berlin et bien d'autres lieux qui ont été bien moins financés, avec des surfaces moins grandes, mais qui ne connaissent aucun taux de vacance. Ils ont été dessinés avec le vocabulaire, après l'avoir perdu pendant pas mal de temps, et qui est fait d'avenues, de rues, d'impasses, de places, de placettes etc. ».

Il y aurait « deux temps dans le temps » : un temps long et un temps court d'adaptation au changement.

Une logique de la pierre d'attente

Si Jean-Noël Blanc cite plutôt « des exemples d'opérations globales », il tient cependant à dire à quel point « certaines idées au principe de la rénovation de Vaulx-en-Velin » l'avaient frappé, « le centre de la ville étant repris avec des formes d'îlots et les architectes ayant choisi, faute de moyens de ne pas construire tout un îlot mais simplement des bâtiments d'angle suffisamment solides pour que le reste à construire puisse se faire le long des rues, petit à petit, avec la promotion privée ». Cette démarche, qui, pour le sociologue de l'architecture, évoque « ces fameuses pierres d'attente qu'il y avait dans les vieux bâtiments où l'on construisait tout en laissant une accroche pour des bâtiments futurs » est une autre façon d'illustrer son propos sur le caractère spécifique de la réflexion de l'architecte « qui porte sur le long terme et non sur des solutions techniques ». Jean-Noël Blanc précise encore que « dans le logement, le long terme, c'est ce

que les habitants ne pourront pas changer, c'est le gros œuvre, les lumières, les volumes et que, dans la ville, c'est ce qui fait que la ville va durer longtemps, ce ne sont pas les rues piétonnes ni les petits aménagements qui, au contraire, font que presque toutes les villes se ressemblent». Ce qui lui permet de conclure que «c'est précisément l'inverse de l'architecture, comme la prolifération normative l'est aussi pour le logement, à entendre par exemple les architectes qui lui expliquent, qu'avec les normes handicapés, ils font des wc grands comme des salons et des salons grands comme des wc...».

Ces fameuses pierres d'attente qu'il y avait dans les vieux bâtiments où l'on construisait tout en laissant une accroche pour des bâtiments futurs.

Enfin, en écho avec les propos tenus par les directeurs d'écoles d'architecture présents, Jean-Noël Blanc se risque à suggérer qu'il ne faudrait pas que «les écoles d'architecture abandonnent cette réflexion de fond sur les pouvoirs de l'architecture et n'oublient pas que leur mission ne consiste pas seulement à fabriquer des gens qui vont pouvoir être immédiatement utilisables dans des agences mais qu'elle doit leur permettre de multiplier les expériences car «ce métier nécessite beaucoup de maturité et que, un jeune architecte a plus de quarante ans afin d'obtenir **la banalité et la simplicité** qui sont seules à même de tenir la complexité essentielle et les contradictions» inhérentes aux problèmes qui font son quotidien.

L
C
T
/ H I S
A R T
- E N N
C
M
T U R R E S
I I N N V T E N I R
A V V T E N I R

synthèse des contributions internet

l'architecture, un investissement d'avenir

par **Franck Lehuédé**

chef de projet
senior, CREDOC

Pour introduire ce deuxième thème – l'architecture un investissement d'avenir – Franck Lehuédé propose à nouveau une analyse statistique des mots qui reviennent le plus souvent dans les contributions des internautes, et tente des rapprochements entre les différentes notions qu'ils expriment : «La dimension de projet, de maîtrise d'œuvre, de bâtiment, de construction, de qualité, ressort : on est bien sur l'activité du métier ; cela semble assez logique puisqu'on va parler de pratiques. Et puis arrivent encore une fois les dimensions de relation avec les clients que sont les pouvoirs publics à travers les marchés publics ou les maîtres d'ouvrage quels qu'ils soient. On sent également apparaître une notion liée à l'économie dont on va reparler très largement dans cette intervention parce que c'est l'un des enjeux, sans doute, fondamental et sur lequel il y a une dissension entre vous, au sein de ces contributions».

Il est ainsi beaucoup question des **conditions d'exercice du métier d'architecte** lesquelles renvoient notamment au rapport à la maîtrise d'ouvrage et donc, bien souvent, «aux procédures et politiques publiques, aux collectivités locales car cette dimension publique est fondamentale. Les architectes l'appréhendent du double point de vue de la multiplication des contraintes réglementaires qui pose question et du processus de dérégulation de la commande

publique qui a fait que de nombreux acteurs sont arrivés sur le marché des architectes, avec pour conséquence que les montants financiers ont été fortement diminués». Trois éléments apparaissent ainsi avec force sur ce chapitre des conditions d'exercice du métier : 1) la question de «**la légitimité des missions dévolues aux architectes** qui est remise en cause par l'évolution des procédures publiques» ; 2) «une dégradation de la rentabilité de l'activité au niveau des rémunérations des architectes qui met en péril de nombreuses entreprises» et, 3) un certain «mal-être qui s'installe dans la profession sachant qu'on a vu que c'est un métier qui demande une passion».

Une fois passé le temps du constat, les internautes en viennent à repenser leurs «fondamentaux, et dans ces fondamentaux, il y a **les valeurs de la profession** et toutes les questions qui se rapportent à la formation, **formation initiale** mais aussi **formation continue** des architectes». L'idée que le «droit devrait figurer dans l'enseignement» est avancée au même titre que celle qui voudrait que l'on invente «une habilitation des architectes à travailler sur des marchés sur lesquels ils n'ont pas l'habitude aujourd'hui de travailler parce que le marché et le travail étant plus compliqués, il est nécessaire de s'adapter dans la partie commerciale». Quant à la réflexion sur l'avenir, toujours présente, elle se traduit par un «désir d'agir pour l'avenir tout en cherchant à protéger le fait d'être libre de

concevoir, en ayant le temps de le faire pour avoir un beau résultat». Enfin, un autre enjeu «ressort fortement, celui du **numérique** qui est perçu comme de nature à remettre en cause la pratique du métier : beaucoup font référence soit à ce que faisaient leurs prédécesseurs, soit à ce qu'eux-mêmes faisaient au début de leur métier en évoquant la façon dont on dessinait au crayon. Interrogé par **Rémi Cambau** sur la façon dont se manifeste ce «sentiment général de dégradation dans l'exercice du métier», **Franck Lehuédé** évoque les références faites à «la baisse du chiffre d'affaires, et à ce que certains marchés ne sont plus uniquement réservés aux architectes ; ils subissent de ce fait une concurrence beaucoup plus forte que d'autres métiers qui n'ont pas les mêmes contraintes ni la même rigueur en termes de qualité du travail proposé». Et le responsable Formations & Interventions du CREDOC de préciser qu'il ne s'agirait en aucune façon d'«un sentiment conjoncturel» mais «la profession pense que c'est lié à la dérégulation, qu'elle ne va pas s'arrêter avec la reprise économique».

Ils subissent de ce fait une concurrence beaucoup plus forte que d'autres métiers qui n'ont pas les mêmes contraintes ni la même rigueur en termes de qualité du travail proposé.

Revenant sur *la question des valeurs de la profession*, **Franck Lehuédé** mentionne «un socle important, fédérateur où tout tourne autour du fait que les architectes sont là pour penser le logement ou l'urbanisme du futur, cette idée constituant vraiment un fondement partagé par l'ensemble de la profession». Ce consensus trouve ses limites lorsqu'il s'agit d'envisager les réactions à la dérégulation à laquelle nous assistons aujourd'hui, cette question faisant apparaître une opposition entre, «d'un côté, les tenants d'une **stratégie du marché** qui, prenant acte de ce que le marché a changé et

que les concurrents sont plus présents, en déduisent que c'est à eux de mieux faire comprendre à leurs clients quelles sont leurs compétences, de monter en compétences et même de segmenter le marché en se disant que certains seront spécialistes d'une partie de celui-ci» et «de l'autre côté, les tenants de l'intérêt général de l'architecture qui devant les formes nouvelles de la concurrence, considèrent que pour pouvoir continuer à vivre et être sur cette qualité de l'architecture, que la puissance publique les aide et continue à réglementer fortement leur activité». On retrouve d'ailleurs cette dimension «marché» dans ce qui est dit à propos de la formation, avec le souci exprimé d'avoir des programmes où «le droit (serait plus) présent» et avec l'idée de développer les compétences utiles pour «répondre à des appels d'offres publics mais aussi pour savoir travailler le marché du privé, aller travailler sur de nouveaux marchés et mieux expliquer les réponses qu'on apporte à ses clients».

Quant à la question du numérique : «il y a une partie de la population qui pense qu'il y a des menaces, et une autre qui pense qu'il y a des opportunités. Là où tout le monde est d'accord c'est que c'est une remise en cause et qu'il faut au moins se poser la question de son utilisation : consistera-t-elle en une transformation radicale du mode de représentation des projets, en une information disponible qui devrait pouvoir nourrir d'autres dimensions ?». Il est question «de temps de construction, de pilotage, de coûts d'investissements, de maintenance ; d'entretien, d'obsolescence programmée des bâtiments : on voit que ce peut être un outil qui modifie fortement les pratiques, et puis, dernier élément c'est une modification des modes de travail et de production de l'architecture qui impose de travailler en réseaux beaucoup plus qu'avant». Les opportunités sont liées à la réaffirmation du «rôle central et fédérateur de l'architecte dans le projet ainsi qu'à la possibilité d'investir des marchés sur lesquels les architectes sont peu présents, ou exclus ou risquent de l'être». Les menaces renverraient au risque d'assister «à une standardisation des écritures à travers les bibliothèques identiques des fournisseurs de logiciels ; à une concentration des acteurs parce que le coût d'usage de ces procédures est élevé et enfin à une perte de qualité architecturale dans la mesure où s'il n'y a que les jeunes à pouvoir utiliser ce genre de choses et que l'on nous a dit qu'avant quarante ans on n'était pas un bon architecte nous pourrions en déduire qu'il y aura bien une perte de qualité architecturale si ce sont les moins de quarante ans qui l'utilisent».

conférence d'ouverture

Le numérique : un nouvel outil pour la création de valeur(s) ?

par **Franck Hovorka**

directeur de projet immobilier durable, Caisse des dépôts et consignations

Rémi Cambau présente Franck Hovorka comme « la tête chercheuse placée auprès du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations » et l'invite à présenter sa vision des évolutions susceptibles d'affecter profondément l'exercice du métier d'architecte, notamment au regard des outils numériques aujourd'hui mis à la disposition de la profession.

Partant de l'idée « que l'immobilier était l'un des derniers métiers à n'avoir pas été touché par le numérique, à part l'aspect "services" », Franck Hovorka constate que « c'est en train de se produire et de manière très brutale ». Cette réalité s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs « révolutions qui ont lieu sur l'ensemble des métiers de l'immobilier ». Ainsi, « lors du dernier salon du marché de l'immobilier qui s'est tenu à Cannes il n'a été question que du numérique et de l'angoisse de "l'ubérisation" des sociétés foncières tertiaires ».

L'archéologie de la norme

Sa forte présence dans les métiers de l'immobilier et le rôle prééminent qu'elle joue dans le financement du logement social ont conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur décisif des politiques de développement durable et à se montrer particulièrement attentive, entre autres, aux pro-

Plusieurs révolutions ont lieu sur l'ensemble des métiers de l'immobilier.

blématiques de l'efficacité énergétique. A ce titre, le directeur de projet immobilier durable de la CDC, très impliqué dans le groupe de travail "Gestion du patrimoine et Maquette numérique" du Plan bâtiment durable comme au sein de Sustainable Building Alliance dont il est vice-président, est on ne peut mieux placé pour retracer l'évolution récente des réflexions en matière d'information sur les ouvrages bâtis. Rappelant que lorsque, « il y a quinze ans la question d'essayer de mesurer la performance, la solution de facilité a été de commencer par l'énergie puisque l'on a tous un compteur dans notre maison ». Franck Hovorka explique que, très vite, il a fallu élargir la réflexion en se demandant si l'on devait s'intéresser à « l'énergie finale » (mesurée dans un compteur) ou à « l'énergie primaire », le législateur choisissant cette dernière option. Ainsi a-t-on « commencé à réglementer, à normaliser, à essayer de trouver des marques de qualité et l'on est entré dans un processus similaire à celui qu'ont connu

tous les secteurs d'activité quel qu'ils soient, avec la mise en œuvre d'un processus qualité et l'arrivée des fameuses normes Iso 9000 Iso 14000». Et, sur cette base, il montre que «l'on est arrivé à une réglementation où ce qui est réglementé ne représente plus qu'une partie très minoritaire de l'impact global. Toute l'électricité qui est consommée à travers les prises de courant, toute l'énergie grise qui est liée aux matériaux de construction et aux temps de fabrication et aussi toute la mobilité, parce que, quand vous posez un objet quelque part, il contraint ses habitants ou ses utilisateurs à se déplacer» peut se mesurer en kilowattheures voire en kilowattheures au mètre carré par an. Ayant expliqué que la norme était «née d'une recherche de marqueurs de qualité et que tout ce qui est normalisation» en est découlé, Franck Hovorka, demande «pourquoi est-ce qu'on laisse faire la norme» et risque cette idée que cela pourrait tenir «aussi au fait qu'une certaine partie de la profession, la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre se serait refusée à prendre en charge la performance et sa garantie». Estimant encore que «quand on critique la norme, il faut savoir pourquoi elle est née», il se demande ensuite si «demain, nous ne serons pas obligés d'aller» dans cette direction.

Un « passeport » (ou une « carte vitale ») pour chaque immeuble

La question de la mesure de la performance étant d'une rare complexité, Franck Hovorka se demande si ce ne serait pas à «la maîtrise d'œuvre (de) prendre cela à sa charge», et, si oui, dans quelles conditions : «sous contrainte ou dans un esprit de transparence avec son maître d'ouvrage et puis ses utilisateurs sur les incertitudes qui sont liées à cette performance ?». Il se dit pour sa part «absolument convaincu que nous avons suffisamment d'informations, de processus de conception et de construction pour pouvoir garantir une performance avec, bien évidemment, une incertitude associée». Cela présenterait l'avantage de «déverrouiller un débat stérile que nous avons parfois avec les autorités sur le thème "comment je suis sûr que le travail est bien fait" : de bons professionnels s'engageant sur une forme de performance ne seraient pas obligés de vivre sous une contrainte réglementaire qui, par ailleurs, se retrouve souvent interprétée de manière extrêmement radicale par des gens qui ne maîtrisent pas forcément l'origine de la normalisation». Parce aujourd'hui en Europe, «dans un environnement de réglementation et de recherche d'un impact très fort sur la réduction

de la consommation énergétique» et sachant, d'une part, que «de toute façon la France l'appliquera» et que, d'autre part, «la commission européenne produira en 2016 une nouvelle réglementation et une nouvelle directive sur la performance énergétique des bâtiments», Franck Hovorka suggère que la profession d'architecte aurait tout à gagner à se positionner sur **les nouveaux marchés de l'information dans le secteur de la construction**. Pour lui, il existe «deux manières d'approcher la chose soit en continuant de recourir au système des certifications, soit en choisissant de pratiquer la transparence et donc d'être en mesure d'agréger énormément d'informations».

De bons professionnels s'engageant sur une forme de performance ne seraient pas obligés de vivre sous une contrainte réglementaire.

Dans la première hypothèse, il faut savoir que les labels, les marques que l'on trouve sur le marché ne font souvent jamais rien d'autre que «d'identifier la même chose puisqu'elles sont toutes construites à l'origine sur le même standard de moteur de calcul» et qu'elles «fonctionnent toutes un peu de la même façon, seule changeant la pondération entre différents facteurs, laquelle évolue en fonction du poids politique du comité de pilotage de la certification». Et Franck Hovorka de citer une certification allemande cherchant à identifier «tout ce qui a trait au cycle de vie» du bâtiment pour la simple raison que siégeaient principalement «au sein du comité de mise en place de cette certification des représentants de sociétés foncières et des promoteurs».

La seconde hypothèse s'inspire directement du «Green Building Council finlandais qui délivre un **passeport de l'immeuble**, qui trace sa qualité». Cette notion de qualité suppose que soit mesurée «la satisfaction des utilisateurs», mesure qui renvoie

à «une évaluation théorique suivant une norme qui existe en Europe depuis deux ans maintenant». Encore faut-il disposer de «systèmes d'information qui permettent de transposer des mesures qui ont été faites de manière théorique vers des mesures réelles» comme ce peut être le cas avec des éléments «qui sont liés à la mesure de la qualité de l'air intérieur, qualité hydrométrique, température (ou à la) qualité de l'éclairage naturel et artificiel».

Il existe des outils – «issus des travaux sur ce que l'on appelle le TOD transport oriented design» – utiles pour travailler «sur les formules de fragmentation et les compacités».

La publicisation des données

Une autre révolution à laquelle doivent s'attendre les métiers de l'immobilier est liée au **passage du privé au public** sur lequel Franck Hovorka s'explique : «aujourd'hui, vous ne mettez pas votre DPE diagnostic de performance énergétique sur la place publique sauf lorsque vous voulez vendre un logement ou un immeuble, mais déjà certaines villes passent vers une mise publique de la visualisation de la performance d'un bâtiment». Ainsi, «des informations que l'on considérait comme fondamentalement techniques passent dans le monde du public qui va utiliser cette information pour faire des choix». Il existe une demande d'information bien réelle, qui porte sur «la qualité du lieu, sur ce qu'il consomme» et sur les répercussions qu'il peut avoir sur l'environnement. «Si l'on ne tient pas compte de la demande du citoyen que l'on abrite dans un logement ou dans un espace de travail, à mon avis, on perd un peu de la mission si noble de l'architecte qui est

effectivement de produire un espace de ville, un morceau de ville mais aussi un espace intérieur au service du bien-être de nos citoyens».

La performance énergétique à l'épreuve de la ville

L'idée est ici que, plus encore que le travail sur la performance énergétique d'un bâtiment, c'est toute la «**morphologie urbaine**» qui doit être prise en compte pour analyser «l'impact qu'elle peut avoir sur la consommation énergétique des bâtiments et des citoyens». Par exemple, dans une ville diffuse, la consommation énergétique par habitant sera élevée en raison des déplacements qu'elle rend nécessaires. C'est pourquoi Franck Hovorka, s'adressant aux architectes, tient à préciser que «quel que soit l'ouvrage qu'ils construisent, celui-ci devra s'intégrer dans ces éléments de constat» et les invite à considérer que, lorsqu'ils «mettent un objet dans une ville moyenne le taux d'élasticité est beaucoup plus fort et il y aura un impact et une responsabilité sur l'énergie consommée. Le climat sera beaucoup plus élevé, jusqu'à douze fois plus que dans des grandes villes et des compacités». Au-delà des seules «grandes villes il peut être intéressant de s'attacher aux nœuds de compacités y compris dans les villes moyennes : l'objet n'est pas toujours de réduire la consommation énergétique mais de consommer le plus là où c'est nécessaire». En conséquence, «si un lieu avec une forte génération de produit intérieur brut, parce que lié à une très haute connectivité des personnes que ce soit de manière physique ou virtuelle, cela peut faire sens d'avoir une forte consommation». C'est ainsi qu'«il y a des lieux, à Manhattan, où la consommation d'énergie dépasse les 5 000 kilowattheures par mètre carré parce que l'on y observe une ultra-concentration, de l'ordre de 150 000 à 200 000 personnes au kilomètre carré qui s'explique par une recherche de proximité liée à l'activité professionnelle». Et le conférencier signale qu'il existe des outils – «issus des travaux sur ce que l'on appelle le TOD transport oriented design» – utiles pour travailler «sur **les formules de fragmentation et les compacités** et mettre en évidence que l'impact du déplacement va être fondamental dans la qualité globale de l'espace, que ce soit en termes énergétiques ou en termes de confort pour les personnes qui y habitent».

Pluridisciplinarité et complexité

La nécessité, dans laquelle se trouvent les acteurs de la ville, de «maîtriser la complexité» devrait les conduire à instaurer un

« dialogue entre les concepteurs, les architectes, les urbanistes et les responsables techniques et politiques sur l'équilibre économique-financier ainsi qu' en termes d'usage à partir de ce type

Le GIEC consacre « tout un chapitre – pour la première fois – sur l'impact de l'activité humaine en ville dans le changement climatique ».

de données car nous sommes en capacité aujourd'hui de disposer d'importants leviers sur les réductions énergétiques et sur l'amélioration des lieux de vie ou de travail». Par exemple, le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat GIEC consacre « tout un chapitre – pour la première fois – sur l'impact de l'activité humaine en ville dans le changement climatique ». Il en ressort que le principal « levier politique qu'on essaie de mettre en place consiste à essayer d'isoler les bâtiments ». Or, pour Franck Hovorka, c'est précisément « celui qui a le moins d'impact sur la réduction des gaz à effet de serre », sachant que « c'est surtout l'implantation géographique qui va faire une réelle différence ».

De la même façon, nous allons être de plus en plus appelés à « travailler de manière globale car actionner un seul levier sera totalement insuffisant pour obtenir un impact assez important au regard des exigences à venir de la commission européenne ». Il faut conclure de ce qui précède « qu'il va falloir que nous travaillions tous ensemble, **en pluridisciplinarité avec les concepteurs** sur la politique de la ville, la conception des bâtiments et la conception des infrastructures ». Cela constitue une véritable révolution – une de plus – parce que « nous avons jusqu'ici pour habitude de ne jamais nous parler, que l'on trouvait au MIPIM des maîtres d'ouvrage et des banquiers, des architectes et qu'ailleurs, dans des associations similaires se retrouvent des ingénieurs, le principe étant de surtout ne pas se parler sauf quand nous y sommes obligés ».

C'est une nouvelle approche qui se dessine : « la réalité des faits, le nécessaire usage de la complexité, va nous amener à devoir **transmettre de l'information**, la plus transparente possible et avec des niveaux importants de fiabilité entre acteurs, ceci ne devant pas se faire sous contrainte parce nous y trouverons tous un intérêt dans l'amélioration de la performance de nos ouvrages ». On ne saurait mieux parler de l'opportunité que représente le BIM (**Building Information Modelling**) pour le secteur de la construction ni mieux situer l'enjeu qu'il y a à modéliser les données du bâtiment en les rendant interopérables, c'est-à-dire utilisables par la totalité des intervenants concernés.

Interopérabilité de la maquette numérique et valorisation de l'information

Et Franck Hovorka d'insister sur le fait que « l'on a besoin aussi de travailler sur de l'information et d'être en capacité d'avoir une information pertinente de la bonne personne au bon moment ». La nécessité de financer la construction et la transition énergétique éclaire ce besoin d'information sous un jour nouveau. Ainsi, s'agissant de la question des coûts « des bâtiments verts, donc avec des caractéristiques environnementales, divers travaux menés avec le *World Green Building Council* ont mis en évidence un facteur de perception qui va du simple au double entre la réalité des prix telle que constatée par une centaine d'études et l'enquête réalisée auprès des maîtres d'ouvrage et des financiers ». Dans le même ordre d'idées, alors que nombreux sont « les financiers qui cherchent à investir massivement aujourd'hui au niveau européen dans la rénovation énergétique, un rapport qui est le fruit du travail d'une centaine de ces investisseurs, de la Commission européenne et des Nations

L'opportunité que représente le BIM pour le secteur de la construction, situer l'enjeu qu'il y a à modéliser les données du bâtiment en les rendant interopérables.

unies fait ressortir cinq points majeurs dont le besoin pour ceux qui prennent les décisions de disposer de la bonne information au bon moment». Un brin provocateur, Franck Hovorka poursuit en expliquant que : «pour pouvoir faire de l'architecture, il faut un maître d'ouvrage ; je serais heureux que vous puissiez le faire sans argent mais je crains que la relation de couple soit imposée et qu'il vous faille un maître d'ouvrage avec des financements. Et comment parler le langage des financiers ?». Pour lui, il ne s'agit jamais que d'une traduction de la langue parlée par les architectes vers celle des financiers et non d'un « travestissement ou d'une dégradation de l'œuvre architecturale ». Le principe de réalité obligerait à reconnaître que si « l'on peut ne pas aimer le monde de la finance, il n'en reste pas moins que c'est quand même avec ce monde-là que nous vivons »... Il se trouve donc que « l'information technique, conceptuelle est souvent vécue comme une information de deuxième rang, qui n'a pas d'impact sur la décision » et cela rend nécessaire de réfléchir au « discours qui peut être audible par nos amis financiers et qui est celui de l'analyse de risque ».

Le constat selon lequel « nous avons aujourd'hui une masse de données totalement fragmentée et non gérée » qu'il est nécessaire de faire « rentrer dans des systèmes structurés pour pouvoir valoriser ces informations **dès lors qu'elle sont traduites et agrégées selon un langage qui est valorisable par celui qui l'utilise** » conduit à voir dans **la maquette numérique une solution presque providentielle**.

De ce point de vue, ce qui fait l'intérêt du « BIM » réside dans le fait de pouvoir « travailler avec des modes d'échanges de langages interopérables, avec différents standards qui permettent à chacun de faire fonctionner son application à partir d'un modèle de données commun qu'il n'a pas besoin de ressaisir ». Et, pour illustrer l'avantage de ce dernier point, Franck Hovorka fait part à l'assistance d'une anecdote que lui ont rapportée ses « collègues de l'association Fidji qui est l'association comptable qui gère les sociétés foncières tertiaires » qui « se sont aperçus que le taux d'erreurs dans la ressaisie des factures faites à leurs locataires par rapport au m² est de l'ordre de 25 % ». S'il est assuré que l'on ne retrouve évidemment pas un tel taux d'erreurs dans « les données des plans et des métrés que les architectes transmettent dans le dossier des ouvrages exécutés DOE qu'ils remettent au maître d'ouvrage, il

n'est pas rare que celui-ci le jette à la poubelle lorsqu'il le reçoit parce que qu'il ne sait quoi en faire, qu'il est en papier, en vingt-et-un exemplaires et que ça prend de la place ». Aussi semble-t-il « hors de question que le comptable ne ressaisisse pas des informations ». **Les avantages de l'interopérabilité** éclatent ainsi à l'évidence.

Nous serons capables, au fur et à mesure du projet, de renseigner ces objets, ce qui représente un gain non négligeable dans l'acte de concevoir.

Pour une maîtrise d'ouvrage éclairée

Sans vouloir « s'appesantir (exagérément) sur ces soucis d'ergonomie d'utilisation », Franck Hovorka met en avant la puissance du changement que va induire « la capacité nouvelle que nous aurons de travailler sur des objets : je crois que cela va vraiment nous permettre de changer, car grâce à ces formats interopérables et au fait qu'on ne dessine plus des traits mais des objets, nous serons capables, au fur et à mesure du projet, chacun, de renseigner ces objets, ce qui représente un gain non négligeable dans l'acte de concevoir et qui, surtout, nous libèrera de l'acte automatique consistant à renseigner les données techniques qui viennent d'autrui simplement parce que c'est autrui qui mettra ses données dans la base ». Ce n'est pas l'architecte qui remplira « la qualité d'un composant » mais ce sera « l'industriel qui, au moment où le marché sera passé, renseignera la base de données ».

Sentant que des mouvements divers se produisent dans la salle, Franck Hovorka tient encore à préciser qu'il ne fait que décrire une réalité qui est en train de s'installer : « j'entends des remarques : Est-ce un rêve ? Non, je l'ai vu faire sur des objets petits comme sur de grands objets et donc je ne crois pas que ce soit du rêve ; je pense que c'est un changement de para-

digme». Cependant, le risque peut exister de voir «le maître d'ouvrage dans son inconscience, demander par exemple des granulométries complètes sur des compositions de parois à des phases où cela n'a pas encore de sens à la phase de l'esquisse par exemple». Ce type de comportement peut en rendre plus d'un «réfractaire à la maquette numérique parce que malheureusement la commande n'est pas toujours éclairée et qu'on est dans une phase de test. Là encore, le dialogue est nécessaire pour bien faire comprendre qu'une maquette numérique ne consiste pas à vouloir tout renseigner tout de suite ; ce sont beaucoup d'informations accumulées au fur et à mesure du projet». À un intervenant un peu virulent, il réplique encore : «Je vois que vous êtes très contestataire, cher Monsieur, mais je constate aussi que la profession passe son temps à m'expliquer qu'elle ne sait pas faire de la maquette numérique, que cela coûte cher, qu'elle ne sait pas la vendre et que c'est compliqué. Alors j'entends ce que vous dites, mais j'entends aussi qu'en ne sachant pas utiliser ou en n'ayant pas à sa disposition des outils d'aide à la conception qui lui permettraient de sortir des simulations thermiques simplifiées ou des analyses de cycles de vie, un architecte rencontrera plus de difficultés à travailler sur de la garantie de performance».

Retour à la question de la valorisation de l'information

Toujours sur la question de l'utilisation de la maquette numérique et sans doute pour se faire de nouveaux amis, Franck Hovorka se dit encore «convaincu que là, effectivement vous avez des outils numériques, mais vous les utilisez toujours comme une gomme et un crayon, ce qui n'est pas l'usage que nous en souhaitons». Selon lui, il est possible d'arriver rapidement «à des usages interopérables qui permettront d'aller vers une amélioration de la capacité à concevoir qui sortirait de la contrainte liée aux algorithmes propres aux outils que vous venez de citer». Ce qu'il est important de bien comprendre, c'est «que l'on est capable de travailler sur l'ensemble du process avec la maquette numérique». Pour parer l'objection selon laquelle cela se fait déjà et «que le carnet numérique ne sera qu'un jeu d'enfant» Franck Hovorka se dit «ravi d'entendre ici que le carnet numérique du logement sera extrêmement simple et n'aura pas de coûts». Ce qui lui permet de revenir sur cette idée qu'il est dommage «que **la valeur de la donnée produite dans les cabinets d'architectes** ne soit malheureusement pas valorisée

par les autres métiers, parce qu'ils ne l'utilisent pas comme je le disais tout à l'heure et parce qu'il n'y a pas les standards en interopérabilité vers qui est le mainteneur, l'utilisateur etc.».

Une façon d'aller plus loin sur cet aspect de la maquette numérique serait de considérer qu'«à partir du moment où l'on travaille sur un carnet d'identité, l'on devrait avoir rapidement la capacité de donner une information valorisable». Dans ce sens, une Union sociale pour l'habitat (USH) du groupe Caisse des Dépôts faisait valoir dans une étude portant «sur l'utilisation de ces données dans la gestion de patrimoine» que les gains à en attendre avaient plus «à voir avec des gains réalisés lors de l'exploitation qu'avec des gains de productivité dans la conception/construction».

Le dialogue est nécessaire pour bien faire comprendre qu'une maquette numérique ne consiste pas à vouloir tout renseigner tout de suite.

A partir de là, l'enjeu que représente la maquette numérique n'a plus rien d'abstrait : si elle se traduit bien par «une amélioration de l'information dans les contrats de performance énergétique, par une amélioration de l'analyse de données, l'architecte qui sera en **capacité de valoriser une maquette**, en disant à un maître d'ouvrage : "l'information que je vous transmets, je vais la mettre en ordre, pour que vous puissiez l'utiliser dans vos propres systèmes d'information, et donc je vous la vends parce qu'elle représente un atout qui sera utile dans la gestion de votre patrimoine" bénéficiera pleinement de tous les gains qui sont derrière». Pour la partie gestionnaire, «dans le tertiaire ce sera la capacité de récupérer ces informations, de savoir comment l'immeuble a été conçu et l'on pourra sortir du discours tellement convenu " de toute façon, c'est mal conçu ; donc c'est pour ça que ça ne marche pas"».

Maquette numérique et valorisation patrimoniale

Dans le sabin de la finance, « transformer des maquettes numériques issues de conceptions en outils de due diligence » devrait permettre de « travailler sur l'évolution de la valeur » d'un immeuble ou d'un patrimoine bâti pour peu que l'on sache convertir « le nécessaire input technique dans les outils financiers ». Sur cette question, Franck Hovorka signale que dans le « tertiaire, on est capable de dépenser beaucoup d'argent pour faire du rétro-design et essayer de retrouver des données qui ont disparu tout simplement parce que le suivi de l'ouvrage n'a pas été fait en termes de données ». On pourrait ainsi imaginer **« de nouveaux services à mettre en place sur le maintien du niveau d'information »**.

Imaginer « de nouveaux services à mettre en place sur le maintien du niveau d'information ».

Enfin, il faut avoir présent à l'esprit qu'« en termes de valorisation, si l'on a la capacité d'avoir des bâtiments performants, leur traçage impacte la valeur de ces biens ce qui vaut aussi bien en tertiaire qu'en résidentiel ». Aujourd'hui, « un concepteur doit être en mesure de savoir quels sont les sous-jacents de la qualité qui sont derrière ». Les notaires ne s'y sont pas trompés, et l'une des associations professionnelles (Dinamic) a montré qu'une « information aussi limitée et incertaine que le diagnostic de performance énergétique était fortement corrélée à la valeur des maisons, notamment les maisons individuelles en zones non tendues » sur lesquelles portaient leurs travaux. Pour l'homme de la Caisse des dépôts, cela « ouvre un champ extrêmement important sur la valorisation de l'acte de conception et de l'acte d'architecture qui peut se révéler de la même manière à partir du moment où on l'identifie et où on sait le traduire ».

En conclusion, Franck Hovorka relativise un peu la place de l'outil informatique qui ne serait qu'un moyen au service de la réduction des incertitudes d'abord

au profit des habitants, ensuite « au bénéfice de l'activité dans les bureaux dont il faut savoir qu'il est plus intéressant pour un utilisateur d'immeuble tertiaire d'intervenir sur ce qui impacte son coût salarial que sur l'énergie puisqu'on est sur un facteur dix à peu près en termes de coûts et, enfin, en faveur du citoyen ». Ces nouveaux outils sont susceptibles « de sortir des concertations d'un nouveau genre où l'on implique les participants dans ces outils numériques avec les process et les modes de concertation ». Il en irait ainsi de « la capacité à transformer des signaux faibles en données de conception » et cela ne ferait que renforcer « le rôle du concepteur qui est extrêmement important et va bien au-delà, l'outil technique n'étant jamais qu'un appui qui permet de sortir des routines et de se concentrer sur la partie, noble de la conception, l'architecte étant celui qui sera capable de sortir des silos de spécialistes pour redonner une forme de synthèse à l'acte de construire et à la ville dans son ensemble ».

Ces nouveaux outils sont susceptibles « de sortir des concertations d'un nouveau genre où l'on implique les participants dans ces outils numériques avec les process et les modes de concertation ».

table ronde **l'architecture**

un investissement d'avenir

avec **Patrick Bloche** député de Paris, président de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale

Bertrand Delcambre président du Plan de transition numérique

Claudie Jacoutot directrice des grands projets et innovation urbaine, Bouygues immobilier Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne

Olivier du Laurent de la Barre architecte, président d'AIA Architecte

Jean-Claude Martinez architecte, président de la MAF

Nathalie Mezureux directrice de l'ENSA de Lyon

Lucie Niney architecte, lauréate des AJAP 2014

Thomas Richez architecte

Thierry Roche architecte-urbaniste

Marc Rozenblat directeur général de Constructions et développements urbains

Patrice Tillet directeur général d'Alliade Habitat, groupe Amalia

Le BIM fait ses premiers pas dans les agences — Interrogé par Rémi Cambau sur la place faite à la question du numérique dans les conclusions de la mission d'information sur la création architecturale qu'il a présidée en 2014, Patrick Bloche répond avoir constaté que « déjà très prégnante il y a un an » lorsque son rapport a été rendu public, cette question lui semble avoir gagné, depuis, en intensité :

« on en parle plus aujourd'hui, dans les débats auxquels je participe et notamment quand on m'interpelle par exemple sur un élément très concret qui est le coût d'investissement pour beaucoup d'architectes de l'acquisition d'un BIM ». En revanche, pour lui, le numérique n'a pas à être rendu directement responsable de ce qui serait vécu par les architectes comme la « remise en cause d'une profession jusqu'ici très protégée ». Rémi Cambau ajoute que « le numérique n'est qu'un outil qui peut aussi bien constituer une chance qu'être porteur de risques ». A ce titre, l'outil numérique peut conduire aussi bien à « un dessaisissement au bénéfice du maître d'ouvrage, l'architecte s'en trouvant un peu plus décentralisé ou marginalisé qu'à l'affirmation d'un vrai pouvoir qu'il tirerait du fait qu'il possède l'information ». Tout étant affaire de rapports de force, Patrick Bloche se promet d'être particulièrement attentif, lors de la discussion prochaine du projet de loi, à la façon dont « le cadre législatif et réglementaire » sera le plus à même de rendre « ce rapport de force plus favorable qu'il ne l'est aujourd'hui » afin de pouvoir replacer « l'architecte au cœur du projet, de sa conception à la réalisation ».

Thomas Richez retient surtout de l'expérience acquise lorsque son cabinet a commencé à traiter des projets en BIM que la mutation a été assez difficile : « alors que l'on savait parfaitement travailler sur AutocAD (il fallait) vraiment être très "3D" dans sa tête pour ne pas se perdre ». Par ailleurs, le temps d'apprentissage nécessaire constitue « une période de risque à laquelle il faut faire attention ». En même temps, bien maîtrisé, ce peut être l'occasion « d'avoir un contrôle plus fort du projet », la question restant de savoir s'il faut recourir au BIM seulement lorsque cela correspond à une demande d'un client ou lorsque l'environnement l'exige. Enfin, parce que « avoir des équipes qui travaillent sous deux modes différents » risque d'être « trop compliqué à

gérer », Thomas Richez pense que tout se fera alors en maquette numérique « même si cela n'est pas toujours utile ».

À la tête d'une agence assez grande, pour laquelle le passage au BIM représente « un investissement important en matériel et en apprentissage d'une nouvelle manière de travailler » Olivier du Laurent de la Barre explique que le choix a été fait « d'y aller progressivement » mais que cette nouvelle organisation devrait permettre à tous les associés d'aller au bout de la démarche qui est la leur depuis qu'ils ont opté pour « une pratique collaborative basée sur un fonctionnement totalement pluridisciplinaire avec des architectes, des paysagistes, des ingénieurs ou des économistes ». Dans le cas d'AIA Architectes, le passage à la maquette numérique semble plein de promesses, qui devrait permettre à la fois de simplifier les procédures utilisées au sein de l'agence, parvenir à « une plus grande cohérence et à une meilleure fiabilité ». Olivier du Laurent de la Barre explique ainsi qu'avant le BIM « comme tout le monde, nous avons l'habitude de dessiner en 2D et qu'ensuite nous modélisons nos projets pour les représenter en 3D ; parallèlement nos ingénieurs structure les remodelaient sur un autre logiciel pour faire leur travail tout comme les économistes ; nous attendons de cette maquette numérique que tout le monde puisse l'incrémenter ». Il considère également que, même s'il ne lui semble pas que les architectes se saisissent « tout d'un coup de tout jusqu'à la modélisation de l'ensemble des données concernant le moindre composant du bâtiment, il est effectivement intéressant qu'à travers les différentes époques de sa vie, la maquette numérique puisse permettre à un certain nombre de personnes, de spécialistes, de reprendre le modèle et de l'incrémenter pour répondre à des besoins, exploitation et maintenance du bâtiment inclus ». Pour Lucie Ninety dont l'agence est encore jeune, la question du

passage « en BIM » n'est pas encore d'actualité ; en revanche, elle rejoint « complètement le point de vue exprimé par l'intervenant précédent sur le fait qu'ils peuvent être aussi amenés à modéliser plusieurs fois un bâtiment ». Le passage à la maquette numérique serait à considérer plutôt « comme une amélioration d'un moyen de travail que comme une fin en soi ». Si Lucie Niney voit encore « un point positif dans une meilleure coordination avec nos bureaux d'études avec lesquels de temps en temps, sur des projets, même de petite échelle, nous avons parfois du mal à nous entendre sur les formes de rendus ». Elle dit cependant craindre que « le BIM ne soit finalement la porte ouverte aux industriels et aux catalogues tout faits » alors que son agence est engagée « dans un processus qui ressemble à une forme de retour à l'artisanat où il s'agit de faire un peu plus de recherche sur les matériaux et, dans une certaine mesure, de ne pas complètement se laisser embarquer par les lobbies préexistants ».

L'appréciation de Thierry Roche est en revanche plus « mitigée ». Si ses associés et lui y ont d'abord vu un moyen de mieux « travailler ensemble notamment par rapport aux enjeux environnementaux » et « vraiment en mode collaboratif en évitant ainsi de refaire trois fois des modélisations », il leur est ensuite apparu que, derrière cette question de la maquette numérique, se cachait « quelque chose de très violent qui renvoie à un enjeu de pouvoir et à un enjeu économique ». La nature ayant horreur du vide, tout se passerait en effet comme si « les économistes qui, connaissent aussi une crise existentielle s'étaient dit on prend la main sur le BIM parce que finalement, comme les architectes, nous sommes dans une période où nous ne savons pas très bien ce que sera notre avenir et que c'est un élément que nous sommes peut-être plus que les autres aptes à gérer ». Ce même calcul peut aussi être le fait d'entreprises qui s'estimeraient plus « aptes que d'autres à gérer la maquette numérique surtout sur les grands projets ». Quant à l'enjeu économique, il concerne bien sûr « le lobby des vendeurs de logiciels car c'est quand même un marché important ». Ce peut être également un choix difficile à faire « pour une agence qui doit se poser la question du logiciel vers lequel elle doit se tourner, au risque, si elle va vers tel ou tel système, de perdre des partenaires, voire des bureaux d'études qui sont très bons mais qui ont un peu de mal à s'y mettre ». Pour autant,

Thierry Roche considère « qu'il faut bien y aller car l'évolution est inéluctable ». La présentation des enjeux de la maquette numérique par un responsable de la Caisse

des dépôts et consignations avec force schémas et tableaux lui inspire toutefois cette question : « il se trouve que j'enseigne à l'école des Ponts, donc on connaît les matrices : un problème, une solution, on met un tableur pour résoudre le problème et une fois qu'on a mis des croix dans les bons endroits, on estime qu'on a résolu le problème... Ce que je crains dans ce système-là, c'est le risque de perdre une chose qui est essentielle et qui est la sérendipité : l'acte co-créatif d'un événement qu'on n'a pas prévu. Comment va-t-on le gérer dans un cadre qui pourrait bien se révéler extrêmement organisé, et, partant, extrêmement rigide ? »

Quelques enjeux nationaux et internationaux de la numérisation du bâtiment

Président du Plan de transition numérique du bâtiment, Bertrand Delcambre, dont la mission lui a « permis de rencontrer beaucoup d'acteurs du bâtiment avec lesquels il partage un certain nombre des inquiétudes qui viennent d'être évoquées », se dit très « motivé par cette envie collective d'y aller ensemble – architectes, maîtres d'ouvrage, ingénieurs ou entreprises et même tout petits artisans munis de leur smartphone et de leur tablette et qui disent vouloir, avec leur doigt, préparer leur chantier ou suivre l'exécution de la maison ou du petit bâtiment qu'ils sont en train de rénover ». Ainsi sommes-nous « tous entrés dans la société du numérique » et assistons-nous d'ores et déjà à « une mobilisation générale » bien qu'il faille « avoir conscience que nous n'en sommes qu'au début de cette histoire du BIM ». Dans la réalité, la maquette numérique ne concerne encore qu'un nombre restreint de gens qui la pratiquent : « ceux qui la maîtrisent, ce sont des structures qui ont une certaine taille, qui ont des moyens, de grands cabinets d'architectes ou des grosses entreprises. Ne parlons pas des Majors mais (cela ne représente que 1 % du bâtiment en France), la vraie problématique consistant à se demander comment on va embarquer les 99 % restants sachant qu'il y a, dans le monde du bâtiment en France, à peu près 500 000 entités économiques dont 95 % ont moins de dix salariés ». Bertrand Delcambre estime « qu'il y a besoin d'un grand élan pédagogique pour donner envie ». Se pose ensuite un problème de formation, pour le futur utilisateur qui peut avoir « 25 ans d'expérience dans un cabinet d'architectes avec un certain type d'outils mais aussi, bien sûr « dans les écoles d'architecture où l'enseignement de ces sujets-là se généralise ». Pour toutes ces raisons, « il faut susciter le développement d'outils et d'applications adaptés aux différents métiers

d'architecte, d'ingénieur, de l'entreprise, du fabricant, à chaque étape de projet du permis de construire jusqu'à la réception des ouvrages sans jamais oublier que, dans la chaîne de valeur du bâtiment, il y a encore beaucoup plus d'enjeux au-delà de la réception quand la vie de l'ouvrage commence et que c'est parti pour des décennies : c'est là qu'il y a 80 % de l'enjeu économique pour la société».

Bertrand Delcambre souligne encore qu'il est absolument nécessaire d'instaurer un climat de confiance autour de ce changement technologique « parce que l'on sait bien que l'informatique, c'est compliqué, que cela bouge très vite et que des éditeurs dont c'est le modèle économique proposent des outils constamment mis à jour et rend les gens un peu captifs ». Pour sa part, il refuse ce travers en expliquant que « l'on va quand même essayer de trouver des solutions pour que nous restions libres de nos choix » et surtout « que l'on veut s'inscrire dans la durée en ayant des solutions qui vont permettre dans vingt ans, trente ans, de retrouver les informations dont on aura besoin ».

Et d'insister sur **la nécessité de trouver des solutions pérennes**.

La numérisation des données est en effet un processus qui se développe « un peu partout dans le monde, et il faut donc qu'en France nous y allions et que nous ne nous fassions pas imposer des solutions venues d'ailleurs ». Enfin, à la question de Rémi Cambau qui s'inquiète de savoir à quelle date le BIM devrait devenir obligatoire dans les marchés publics, Bertrand Delcambre répond que, bien qu'il y ait eu, « il y a un peu plus d'un an maintenant, des débuts d'annonces pouvant laisser penser que l'on allait rendre obligatoire rapidement l'usage de la maquette numérique et du BIM notamment dans les marchés publics », cette perspective n'est pas vraiment d'actualité, du moins en France. En revanche, les Britanniques annoncent « depuis 2011 qu'au 1er janvier 2016 l'usage du BIM serait obligatoire dans les marchés publics de bâtiment ». Si, en France, la voie de l'obligation n'a pas été retenue, « les professionnels en charge de ces questions insistent plutôt sur la nécessité de convaincre et de démontrer par l'usage que le BIM est pertinent et qu'il apporte beaucoup de choses aux uns et aux autres et sur la nécessité de démontrer par la pratique que c'est devenu une évidence pour tous ». Sinon, il existe bien « une directive européenne publiée début 2014 sur le sujet, concernant les marchés publics de travaux mais elle se contente de préciser que les États européens doivent se préparer, à un horizon de quelques années ».

Les professionnels en charge de ces questions insistent plutôt sur la nécessité de convaincre et de démontrer par l'usage que le BIM est pertinent.

À ce point du débat, Rémi Cambau s'étant demandé quelles conséquences ce nouvel outil était susceptible d'emporter en termes de responsabilité pour l'architecte, Jean-Claude Martinez donne la position de la Mutuelle des architectes français qui ne voit dans cette affaire de modélisation des données du bâtiment qu'une simple « évolution dans l'outil de travail des architectes ». Partant de ce principe, la MAF a choisi de « garantir suivant le même taux actuel les architectes qui font de la modélisation numérique de même que ceux qui viendraient à occuper des fonctions de "BIM Manager" : il n'y a pas de changement de tarification parce que l'on considère que c'est un nouvel outil et que l'on est dans une continuité ». Jean-Claude Martinez ajoute qu'au-delà de la réflexion sur « la responsabilité nouvelle que le BIM peut engendrer pour les architectes » la MAF voit dans cette évolution une « opportunité pour l'architecte de se repositionner au centre du projet et d'être le pivot dans l'articulation entre les différents intervenants ».

Le BIM à l'école

En écho à ce qui a été dit sur la formation aux technologies numériques dans les écoles d'architecture, Nathalie Mezureux tient à apporter quelques précisions sur les mutations que connaît l'enseignement de l'architecture aujourd'hui confronté « à au moins trois niveaux de mutation majeurs et qui impactent tous les domaines disciplinaires : l'écoresponsabilité, la mondialisation et la transformation du système éducatif dans son ensemble qui inclut les injonctions à se doter d'une stratégie numérique en vue, notamment, de déposer nos dossiers de co-accréditation au ministère de l'Enseignement supérieur/ministère de la Culture ». Se demandant ce que peut recouvrir l'expression « stratégie numérique » appliquée à « un établissement d'enseignement supérieur positionné sur la discipline et le monde de l'architecture », la directrice de l'ENSA de Lyon ne semble pas beaucoup croire qu'une école doive nécessairement « définir ses produits de formation avec une idée figée de ce qui est attendu à la sortie » mais qu'elle doit, au contraire, chercher à « donner des éléments pour préparer les étudiants à la longue transition sur laquelle il faut travailler ». Elle remarque au passage que ces étudiants ne sont pas loin d'appartenir à la génération « Petite poucette » décrite par Michel Serres et observe « qu'à l'âge qu'ils ont, ils ne sont évidemment pas nés dans le même rapport aux outils que nous tous » et que nous devons « avoir confiance en eux car de

Une « opportunité pour l'architecte de se repositionner au centre du projet et d'être le pivot dans l'articulation entre les différents intervenants ».

Une école doit chercher à « donner des éléments pour préparer les étudiants à la longue transition sur laquelle il faut travailler ».

toute façon ce sont eux qui fabriquent le monde de demain». Aussi, le rôle d'une école d'architecture devrait-il consister à «préparer leur possibilité d'agir, à former **des architectes pleins d'agilité**». Et d'ajouter que cette agilité est plus que jamais nécessaire «au plan territorial – du local jusqu'à l'international –, au plan relationnel, dans toutes les composantes du sujet jusqu'au collaboratif, au plan économique mais aussi technique, juridique, scientifique et, bien sûr numérique». Revenant à la question du BIM, Nathalie Mezureux indique qu'il existe «au moins une unité mixte de recherche inter-écoles d'architecture sur les outils numériques et l'architecture, baptisée Unité Map Modèles et simulations pour l'Architecture, l'urbanisme et le Paysage qui est rattachée au CNRS et qui fait un gros travail dans différentes écoles dont celle de Lyon». Or, ce que constatent les enseignants et les chercheurs de l'Unité Map, c'est que les étudiants ont généralement acquis l'agilité de la pensée en trois dimensions, même si c'est «sous une forme qui n'est peut-être pas la forme traditionnelle», et qu'ils arrivent à l'école en sachant «déjà manipuler plein d'outils 3D de toutes sortes et de toutes qualités». Dès lors, l'objectif de l'enseignement doit être «de leur permettre d'avoir une pensée critique, de ne pas les faire choisir des outils ou des produits mais de leur donner la capacité de pouvoir s'adapter au monde qui les attend». Sur un autre plan, la réflexion conduite au sein de l'ENSA, notamment avec «les enseignants projets en architecture, qui sont pour une grande partie des praticiens» a permis de faire ressortir deux dimensions particulières du «BIM». L'une met l'accent sur «le rôle de synthèse qui est la mission essentielle de l'architecte, son rapport à l'intérêt public et à la responsabilité» conduit à penser «l'invention» architecturale en termes de «droit d'auteur» et de «propriété industrielle»; l'autre renouvelle l'approche de «l'industrialisation du bâtiment» en faveur de l'accélération, avec «un fort mouvement qui ne vient peut-être pas seulement des architectes mais aussi et surtout de milieux économiques en place, forts, actifs et gouvernants». Nathalie Mezureux estime «que, dans le rapport aux outils numériques et à la 3D, les architectes sont armés par nature, parce que c'est leur science, cette gestion de la troisième dimension, le premier élément de la science pour l'architecte étant la géométrie. Donc je considère qu'ils sont armés depuis la nuit des temps et qu'ils ont su s'armer depuis des dizaines d'années sur le numérique». Aussi les architectes doivent-ils «prendre toute leur place dans le BIM (et) sous tout un tas de formes» y compris celle de «BIM Manager».

Le BIM chez les maîtres d'ouvrage

S'adressant aux maîtres d'ouvrage présents sur le plateau, Rémi Cambau leur demande, bien qu'ils ne représentent pas «des entreprises au sens strict, ni des bureaux d'études», comment ils abordent la question de la maquette numérique, en tant que «promoteurs, montant des projets, y associant des investisseurs et faisant rentrer les architectes dans des montages» que la profession n'est pas toujours unanime à approuver.

Claudie Jacoutot présente alors la philosophie qui préside au développement du BIM «chez Bouygues immobilier où l'on commence partout en France à développer nos premiers projets avec la maquette numérique dans laquelle nous voyons un moyen de travailler de manière plus collaborative, plus efficace, plus en amont en même temps qu'un moyen d'intégrer davantage toutes les parties prenantes, les collectivités, les clients, les riverains». La directrice Grands projets et innovation urbaine de Bouygues immobilier Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne considère en outre que «sans vouloir minimiser les problèmes, en termes de responsabilité, **nous pensons vraiment que le BIM Manager, c'est l'architecte** : nous ne voulons pas nous substituer à lui pas plus que nous ne voulons que ce rôle revienne à d'autres prestataires».

Patrice Tillet intervient en tant que représentant d'une autre type de maître d'ouvrage que «le promoteur qui construit pour ensuite vendre sa ou ses réalisation(s)» et il décrit le groupe Alliage Habitat dont il est le directeur général chargé de «la gestion en continu» et investi d'une «responsabilité sociale ou sociétale puisque nous avons vocation à loger les ménages les plus modestes». Ce cadre étant posé, il dit comprendre le besoin d'avoir des maîtres d'ouvrage «éclairés», c'est-à-dire formés aux technologies numériques et voit tout ce que celles-ci peuvent apporter au gestionnaire d'un parc de logements lesquels «ne sont jamais que des lieux de vie dont nous devons nous assurer d'une qualité de service, de fonctionnement des équipements, d'une capacité à éviter l'obsolescence programmée de nos bâtiments».

Directeur général de Constructions et développements urbains, Marc Rozenblat précise d'emblée que son activité «est déjà le produit d'une mutation puisque se situant à la lisière de plusieurs métiers». Ainsi, comme ce qu'ils faisaient «au départ

ne (leur) plaisait pas complètement ont-ils choisi d'évoluer pour essayer de garder globalement la maîtrise de l'ensemble des projets» qu'ils montent. Aujourd'hui ils créent «des projets avec des urbanistes puis des groupements de promoteurs pour les réaliser et dont ils deviennent le mandataire pour pouvoir garder la maîtrise du projet, et rester ainsi jusqu'à la réalisation et jusqu'à la livraison des derniers bâtiments». Maître d'ouvrage du troisième type «CDU» jouit «donc de cet avantage d'être sur toute la chaîne de création, que ce soit la création intellectuelle jusqu'à la création physique, matérielle des bâtiments, intervenant avant le début et restant le dernier sur le terrain jusqu'à la livraison du dernier bâtiment, ce qui lui permet d'avoir un peu une vue d'ensemble». Pour illustrer son propos et introduire la question du BIM, **Marc Rozenblat** cite une opération qui vient de démarrer, «la plus grande opération d'Ile de France, Maison Blanche à Neuilly-sur-Marne : 59 hectares, 4 500 logements à faire, 30 000 m² d'activités et de bureaux, 16 000 m² d'équipements publics» et dont le lancement de la première tranche a permis de réunir «huit promoteurs et vingt-quatre architectes». Le directeur général de Constructions et développements urbains explique ainsi ce choix : «Pourquoi vingt-quatre architectes ? Parce qu'il y a vingt-quatre bâtiments et j'estime que si, en période normale, on est tous contents de trouver des architectes, en période de crise, nous avons aussi le rôle d'essayer d'en sauver le maximum et cela, même si j'ai été beaucoup critiqué par les promoteurs. Donc on a voulu faire travailler le maximum d'architectes». Ce faisant, «CDU» aurait-il été un Monsieur Jourdain du BIM ? S'il se demande si sa société n'aurait pas «d'une certaine manière anticipé le BIM», **Marc Rozenblat** semble considérer cette question du BIM comme «déjà dépassée, qui lui rappelle la discussion sur la mondialisation et des tas de sujets idéologiques où l'on se pose la question de leur existence ou de leur utilité alors qu'ils se sont imposés que l'on soit d'accord ou pas avec. Et, pour moi, la question du BIM est déjà réglée». Ce qui ne l'est pas, c'est la question de «la phase de transition qui revient à savoir comment on passe d'une génération formée dans un certain cycle à une autre, en maintenant cette génération au niveau pour pouvoir continuer à produire alors que la question ne se posera déjà plus pour la prochaine génération».

Après avoir constaté que trois architectes sur vingt-quatre étaient équipés en BIM, créé «notre propre bibliothèque de matériaux» et entrepris de «faire tra-

vailer dès le point de départ du projet des directeurs techniques et des promoteurs avec les architectes», Marc Rozenblat se lance dans une description de la façon dont les choses se passent dans le monde réel : sur «mes huit promoteurs – Bouygues, Nexity, Eiffage, Vinci, Cogedim, Ogic, Kaufman & Broad et Icade – le seul à travailler dès le point de départ avec le directeur technique, c'est Nexity Apollonia, la Rolls de chez Nexity. Partout ailleurs, on passe d'abord entre les mains du monteur d'opérations et après celles du directeur technique. Bilan des courses, personne n'est jamais content parce que l'architecte a travaillé ; le monteur d'opérations a travaillé avec l'architecte, donc, globalement, quand il passe entre les mains du directeur technique, c'est qu'ils sont tous les deux d'accord. Puis le directeur technique remet en cause les options retenues parce que c'est trop cher, que l'on n'a pas ce type de matériaux, etc. etc. Bilan des courses : le directeur technique n'est pas content, le monteur d'opérations non plus et l'architecte d'autant moins content qu'il va devoir refaire son projet sans être payé plus. C'est précisément «pour éviter ce type de problèmes, pour éviter au promoteur de payer une deuxième fois et à l'architecte de retravailler une deuxième fois que nous avons mis en place les prémices d'une certaine manière, du BIM. A notre manière, sans l'informatique, en invitant tous ces partenaires dans un workshop technique avant le début du projet, avant qu'on lève le stylo, avant que le promoteur ne parle de charges foncières, avant que l'architecte ne fasse le premier croquis... il n'ya pas de reprise de fil derrière parce que nous travaillons ensemble».

C'est dans cette phase, du «BIM sans l'informatique» que commence à se poser la question des économies d'échelles et que l'on mesure les bienfaits de la massification : «on ne fait pas vingt-cinq bâtiments comme on fait vingt-cinq fois un bâtiment». Et, comme «vingt-cinq bâtiments, c'est huit mille fenêtres» l'équipe de **Marc Rozenblat** s'est rapprochée du workshop technique de Saint-Gobain, son «DomoLab» et s'est rendue compte «qu'en France, il y a globalement vingt ou vingt-cinq types de fenêtres sur des chaînes de fabrication industrielles que nous obtenons au prix de l'industrie alors que dans la majeure partie des cas, vous, architectes, vous dessinez vos bâtiments et vous dessinez vos fenêtres sans connaître ces chaînes de fabrication si bien que la plupart du temps les fabricants de fenêtres se retrouvent avec des demandes issues des maîtres d'ouvrage qui eux non plus n'y connaissent rien. La décision de prendre des fe-

nêtres industrielles n'a été arrêtée qu'après discussion avec les vingt-quatre architectes et après que tous se sont accordés sur l'idée que «les économies que l'on ferait dans certains secteurs puissent être réintégrées dans d'autres secteurs».

Pour prolonger la réflexion amorcée par Marc Rozenblat sur l'industrialisation du bâtiment, Patrice Tillet, traduit l'injonction politique visant à «construire plus, mieux, plus vite et si possible moins cher parce que si c'est moins cher, on en fait plus» dans le langage du bailleur social soucieux de «construire abordable sans pour autant lâcher sur la question de la qualité architecturale», relate l'expérience qu'il a menée avec Thierry Roche et «trois autres bailleurs sociaux au niveau national afin, sinon d'encourager la standardisation et l'industrialisation, du moins de travailler sur les modes opératoires en repensant la conception-réalisation et en l'intégrant dans un accord-cadre». L'objectif étant de pouvoir passer «plus rapidement de l'immobilisation foncière à un immeuble qui génère des recettes de loyers», il était essentiel que la démarche prenne en compte le facteur temps. Sous cet angle, et du point de vue de l'efficacité, les bailleurs ont donc «imaginé des solutions particulières» pour constater «chaque fois que c'était dans le dialogue, dans la co-construction, dans l'échange, la collaboration et la compréhension des enjeux des uns et des autres que l'on arrive à repousser les frontières, à devenir collectivement intelligents pour finalement trouver des solutions innovantes». Cette réflexion a débouché sur l'adoption d'«un mode de conception un peu particulier où le BIM (Building Information Modelling) est intégré et où l'on met des plugs, y compris des plugs sociaux». Et Patrice Tillet de mettre en avant les avantages que l'on peut ainsi «partager des éléments avec nos architectes qui peuvent utiliser le système, l'alimenter avec leurs propres plugs et donc augmenter la bibliothèque dans un système ouvert. L'expérimentation, qui portait «sur un nombre de logements donné a montré que l'on était dans un jeu gagnant-gagnant, l'entreprise, d'autres architectes qui travaillent avec nous sur le projet, le maître d'ouvrage et, l'utilisateur s'y retrouvent largement».

Marc Rozenblat ajoute qu'il avait «quoi qu'il arrive l'intention de dire quelque chose aux architectes, quelque chose qui a à voir avec son besoin de travailler avec des architectes inventifs, qui regardent ce qui se passe dans le monde mais aussi des architectes qui comprennent la maîtrise d'ouvrage». Expliquant qu'il avait dans son entreprise «deux personnes payées à plein

Le langage du bailleur social soucieux de «construire abordable sans pour autant lâcher sur la question de la qualité architecturale».

temps pour faire le tour du monde» et repérer les tendances qui se développent, il attend «que les architectes fassent la même chose», qu'ils puissent faire «de la réalité augmentée, de la 3D en temps réel et toute une série de choses qui nécessitent une réelle capacité à investir et, pour cela, de remédier à ce bogue qui est la taille de vos agences. Vous êtes trop petits, regroupez-vous, vous n'êtes pas simplement le produit des Beaux-Arts ! En face de vous il y a des grands maîtres d'ouvrage qui ont de la puissance, celle de l'entreprise comme la puissance financière. Vous devez créer ces mêmes puissances en face d'eux». Il précise encore que «sur les vingt-cinq cabinets d'architectes retenus pour la première phase, il y en a huit avec moins de cinq architectes et il leur donne des petits bâtiments parce qu'il a besoin de délais, de garanties comme tous les maîtres d'ouvrage». Et il termine son message qui se veut à la fois un «conseil et un souhait» en ajoutant qu'il «sait qu'à un moment, le BIM vous posera ce problème : le BIM vous posera le problème d'avoir les moyens de le mettre en place non seulement techniques, technologiques, financiers mais aussi les moyens en termes de formation. J'espère que cela vous incitera à vous regrouper pour que nous, qui sommes de l'autre côté, nous sachions que lorsqu'on parle de projets qui ont une relative importance, nous ne nous posons même pas la question de savoir si vous pourrez les réaliser dans les temps qui nous sont impartis».

Vers l'émergence de nouvelles formes de solidarités ?

La réaction de Lucie Niney ne se fait pas attendre qui commence par dire qu'elle «ne se fait pas beaucoup d'inquiétude à propos du BIM car elle mise sur une plus grande dextérité des petites agences pour changer de logiciels par rapport aux très grosses» et qui poursuit en expliquant que si la question de «la taille des agences pour être en capacité de réaliser de grands projets se pose bel et bien aujourd'hui, il pourrait en aller différemment dans le futur car il n'est pas certain que l'on continue à faire de grandes ZAC de plusieurs milliers de logements». Enfin, la lauréate des AJAP 2014 n'est «pas tout-à-fait sûre que la vocation de toutes les agences soit de se rassembler pour en créer de plus grosses, ni que 4 500 logements soit vraiment la norme du quotidien, dans tout ce qui se construit et pour tous les architectes». De plus, Lucie Niney pense que «l'on pourrait aussi accepter que la diversité des projets génère aussi une diversité d'agences telle qu'on la connaît aujourd'hui et qu'en revanche il serait opportun de généraliser un peu plus le système

Le BIM vous posera ce problème : d'avoir les moyens de le mettre en place non seulement techniques, technologiques, financiers mais aussi les moyens en termes de formation.

On pourrait aussi accepter que la diversité des projets génère aussi une diversité d'agences.

des regroupements ponctuels sur des projets comme le pratiquent aujourd'hui de nombreux collectifs».

Rémi Cambeau cite alors le cas du Triangle Eole-Evangile qui constitue un lot assez important auquel Lucie Niney a répondu dans le cadre de la consultation «Réinventer Paris», en s'associant à plusieurs partenaires «architectes et paysagistes avec qui elle a monté un grand projet coopératif entièrement financé sans promoteur pour montrer à la Ville de Paris qu'on peut aussi faire la ville autrement».

Nathalie Mezureux intervient alors dans la discussion pour observer que l'on sent monter «dans les écoles mais aussi sur le terrain un mouvement de fond : celui de la commande communautaire ou coopérative auquel les étudiants sont éminemment sensibles». Ces derniers «arrivent avec un même niveau de conviction sur des questions telles que l'éco-responsabilité, l'exigence sociale en matière de logement, l'urgence à agir face aux problématiques de risque et jusque aux problèmes globaux qui se posent à l'échelle planétaire : quand (ils) arrivent dans les écoles, les étudiants sont (ainsi) très nombreux à avoir une vraie envie de travailler sur des problématiques de mixité, de mixité générationnelle, de réponse aux problèmes sociaux, au mal-logement, à la pauvreté et aux besoins de tout ce pan de population qui n'accède pas aux produits magnifiques que nous sommes capables, aujourd'hui, de créer». De la même façon, «on voit de plus en plus de jeunes architectes se constituer en collectifs qui agissent sous des formes indéfinies, pas codifiées pour l'instant, mais qui cherchent une réponse à cette demande communautaire qui, elle aussi, est émergente».

La directrice de l'ENSA de Lyon attire enfin l'attention sur la sorte de décalage qui se ferait jour entre, d'une part, «les milieux organisés, autorisés, particulièrement ceux de la promotion, publique ou privée classique, où l'on considère la commande communautaire comme ayant toujours existé et constituant un épiphénomène» et, d'autre part, une grande partie de la jeunesse qui «organise des collectifs et tente des expériences dont les médias font de temps en temps la promotion comme des exemples un peu uniques». Et Nathalie Mezureux de se demander, en voyant à quel point cette aspiration communautaire est «présente dans l'esprit des jeunes si cela va rester longtemps un épiphénomène». De son bureau de directrice, elle pense, «au contraire, qu'il y a derrière un réveil, un réveil populaire,

comme il existe un milieu populaire, dont certains étudiants sont issus mais un réveil qui est aussi celui de toute une frange de la population aujourd'hui bien mise à l'écart».

Discussion avec la salle

L'architecte Jean Magerand, par ailleurs enseignant chercheur et responsable d'une filière doctorante belgo-coréenne sur les thèmes de la ville du futur et de la prospective, suggère, de bien comprendre que ces «nouveaux outils (qui semblent causer une vive inquiétude du fait de leur très grande technicité) sont des outils qui dans dix ans seront hyper plus faciles à utiliser et tellement moins chers que se développera alors un tout autre rapport à la technique». Auditionné à l'Assemblée nationale en compagnie de Claire Bailly sur l'impact de la technologie numérique sur ce que sera la ville de demain, il insiste sur l'importance qu'il y a à prendre en compte les évolutions qui ne manqueront pas de se produire dans les technologies comme dans nos perceptions. Les datas «même si c'est effroyable aujourd'hui, même si cela apparaît complètement décontextualisé et très loin du réel, sont des choses que nous serons obligés d'utiliser et qui seront indispensables pour reficeler le lien entre la ville et les milieux environnants naturels». De la même façon, nous devons nous faire à l'idée que «les personnes que nous rencontrerons dans la rue dans quinze ou vingt ans seront des gens totalement différents de ceux que nous croisons aujourd'hui : elles seront totalement imprégnées de cette culture numérique et verront les datas de manière totalement différente».

Architecte et historienne de l'architecture, Odile Jacquemin regrette que la discussion «sur la thématique de l'investissement d'avenir» ait principalement roulé sur la question du BIM. Elle voudrait «ramener la discussion sur la question foncière ainsi que sur tous les enjeux éco-planétaires qui, à ses yeux sont beaucoup plus importants que les choses dont on discute, et les étudiants et les jeunes architectes semblent en être tout à fait conscients». Elle déduit de ce que «l'architecte a dans sa compétence de généraliste l'esprit de synthèse de quelqu'un qui a une vision globale, qui peut voir loin et qui est un homme de projet», comme de l'idée avancée par «notre sociologue qui nous a dit ce matin avoir appris des architectes que le b.a.ba de la composition urbaine tenait à l'art de composer les pleins et les vides». Il lui revient plus qu'à quiconque de remettre «la question de la terre, du foncier et du nourricier au cœur du

sujet de la fabrique de la ville». Et, évoquant le cas de François Spoerry qui, pour pouvoir faire Port Grimaud, avait acheté le foncier, elle demande aux «architectes d'aujourd'hui de s'emparer, dans leur volonté d'être des visionnaires, de la question foncière parce que l'on ne construira pas de logements si l'on ne considère pas qu'habiter, c'est aussi se nourrir».

Une porte-parole du **groupe Facebook pour l'avenir de la profession d'architecte** donne lecture des principaux arguments et propositions de ce collectif «créé il y a deux mois et qui compte quatre cents membres aujourd'hui». Il en ressort un tableau quelque peu misérabiliste où l'on apprend que, «sur environ trente mille architectes inscrits en France en 2013, un quart auraient gagné moins de 646 euros par mois et au moins dix mille personnes soit un tiers des architectes français auraient été non imposables sur les revenus 2013». Les participants au groupe Facebook entendent surtout «témoigner de leur colère, de leur indignation et aussi proposer et rappeler quelques solutions simples à mettre en place, dont la faisabilité ne requiert pas d'investissements nouveaux ni de modifications des textes législatifs». S'ensuivent treize propositions allant de la refonte du site Internet de l'Ordre «pour répondre à l'afflux sur le net des sites de vente de plans en ligne» à la réaffirmation de la «mission première des CAUE qui pourraient ainsi conseiller systématiquement les particuliers dans leurs déclarations préalables à tout dépôt de permis de construire et renvoyer à un confrère architecte si le projet le nécessite, pour apporter de la qualité aux plus petits projets» en passant par l'interdiction des «projets réalisés en interne par des confrères salariés de collectivités territoriales et autres groupes de ВТР», par la mise en place «sur le site internet de l'Ordre, d'un service d'enregistrement des permis de construire permettant de vérifier que l'architecte est inscrit et auteur du projet» ou encore par des mesures incitatives «pour favoriser le recours à l'architecte en-dessous du seuil de 170 m²». La représentante du groupe Facebook conclut son propos en suggérant que «la gravité de la situation pourrait, si ces propositions ne devaient pas trouver de commencement d'application rapidement justifier par souci de cohérence, que l'on ferme toutes les écoles d'architecture dès la prochaine rentrée afin de ne pas conduire toute une génération de futurs professionnels dans la précarité».

Réagissant à «la contribution de nos jeunes confrères et au papier qui a été distribué», **Thomas Richez** dit d'abord son étonnement à l'idée que «25 % des architectes accepteraient de ne gagner que 500 euros par mois». Il suggère aussi de vérifier dans les textes certains points de détail qui lui semblent inexacts et renvoie, par exemple, à la loi de 1977 qui prévoit «qu'un architecte ne peut pas signer un projet s'il est salarié d'une entreprise qui a pour but de construire ou de développer des bâtiments». Surtout, il voit dans ce qui vient d'être lu «une revendication qui est de l'ordre de la protection à demander aux pouvoirs publics» ce qu'il ne trouve nullement illégitime et qu'il juge même «indispensable dans notre pays» tout en faisant remarquer qu'il existe aussi «des pays comme le Danemark où il n'y a pas de fonction d'architecte définie par la loi». Enfin il en appelle à une démarche qu'il qualifierait de «pro-active, une démarche d'offre de la part des architectes» et à «ne pas se contenter de s'appuyer sur quelque chose de l'ordre de la protection et de la défense». Ainsi existerait-il «un certain nombre de thèmes comme la réhabilitation du parc existant dans une perspective d'éco-responsabilité sur lesquels on peut concevoir une démarche de fabrication d'offre à condition de ne pas se contenter de s'abriter derrière une ligne Maginot de défense de la profession. Cette démarche doit cependant aller de pair avec le maintien de ce système de protection».

Patrick Bloche s'efforce de répondre à ce qu'il perçoit comme une réelle inquiétude chez les membres du groupe Facebook quant à l'avenir de **la procédure du concours d'architecture** dont il a été dit qu'elle aurait pu être menacée par l'ordonnance transposant certaines directives européennes relatives aux marchés publics, en expliquant qu'il les sait «attachés au concours», qu'il en : «comprend toutes les raisons» et que c'est précisément pourquoi il a tenu à réaffirmer «qu'évidemment le concours resterait à la fois, peut-être, une spécificité française quoique l'on ne soit pas les seuls à y recourir mais qu'il était un élément excessivement important à maintenir». Parce qu'il estime que, dans un contexte de «réduction des déficits publics», «l'État mais aussi, par répercussion, les collectivités territoriales» peuvent être tentés d'accentuer «les dérives de la loi de 1985» (loi MOP pour maîtrise d'ouvrage publique) et à développer des formules de «contrats globaux et notamment des partenariats» public /privé. **Patrick Bloche** «pense qu'il est impérativement nécessaire que l'on clarifie le rôle de chacun ne serait-ce que pour que l'on

Évidemment le concours resterait à la fois, peut-être, une spécificité française quoique l'on ne soit pas les seuls à y recourir mais qu'il est un élément excessivement important à maintenir.

ne soit pas dans la suspicion du promoteur». Aussi insiste-t-il fortement pour que, «lorsqu'il y a un partenariat public/privé, la puissance publique ne disparaisse pas une fois le marché passé». L'une de ses propositions consiste à vouloir «qu'il y ait, pour chaque partenariat, deux architectes : un architecte qui, avec le promoteur privé, met en œuvre le projet et un architecte qui reste auprès de la puissance publique, pour la conseiller et faire un suivi de la manière dont le projet est réalisé».

Christine Edeikins, architecte associée de l'Atelier 234, estime que, «dans une situation de crise (telle que celle que connaît la profession d'architecte, celle-ci n'a guère que le choix) d'aller de l'avant, de prendre des risques et de proposer des ouvertures dans ses modes de faire et dans ses pratiques (sans jamais perdre de vue qu'il faut que les architectes soient) en mesure de faire valoir et de mettre en œuvre la totalité des compétences pour lesquelles ils ont été formés (dans le but de produire une architecture de qualité qui en) passe par la cohérence globale d'un projet». Aussi, cet «outil collaboratif (qu'est le BIM) ne doit-il pas dessaisir l'architecte de cette compétence de synthèse».

Répondant à Christine Edeikins qui, tout en le créditant d'«un grand enthousiasme», l'avait gentiment apostrophé en qualifiant de «Star Ac' des architectes» sa façon de recruter les professionnels à qui il confie des chantiers, Marc Rozenblat l'en remercie en jugeant le mot «pas mal trouvé sauf qu'à la fin on ne remet pas de prix». S'il n'est pas «venu vendre sa méthode car il peut y avoir des méthodes différentes», il lui reconnaît une certaine efficacité et en prend pour exemple l'opération pour laquelle il a retenu «les vingt-cinq architectes» et où l'aménageur, qui y réalise par ailleurs «deux équipements publics» a reçu respectivement 177 et 243 réponses aux appels d'offres lancés pour la réalisation «d'une crèche de sept cents mètres carrés et l'extension d'une école de mille cinq cents mètres carrés». Il préfère encore partir «de l'idée qu'il va passer trois ans avec des gens à travailler sur un projet en vue de livrer la meilleure réalisation possible à des gens qui vont vivre dedans». A ses yeux, «que les gens s'entendent et qu'ils aient envie de travailler ensemble, prime presque sur le talent». Pour redire les choses, avec son franc-parler : «Il y a effectivement les deux méthodes : soit la Star Ac', mais qui ne désigne pas de gagnants car ils ont été désignés avant de commencer. Soit celui de la loi MOP, comme ce sera le cas dans le quartier de Gif-sur-Yvette,

justement avec Atelier 234 et où l'on organisera un concours d'architectes parce que l'établissement public de Paris-Saclay nous le demande». Et Marc Rozenblat, qui a «posé la question à l'AFTRP» (Agence foncière et technique de la région parisienne aujourd'hui Grand Paris Aménagement) ne sait pas s'il existe une solution vraiment satisfaisante, il constate «qu'il y en a une qui lui paraît avoir atteint ses limites en période de crise, que l'on n'en serait pas là s'il y avait du boulot pour tout le monde et que choisir entre trois projets (sur 5 à 600 dossiers) cela demande quasiment la moitié d'une vie si c'est fait sérieusement»... Pour «ajouter quand même un message d'espoir pour une profession qui, en ces temps de crise peut être tentée par une position de repli dans un contexte de concurrence exacerbée se traduisant par certaines formes de dumping». Même si «l'on peut reprocher à l'État et aux collectivités de ne pas toujours être exemplaires dans leur façon de gérer) les MAPA (Marchés passés selon la procédure adaptée)», Lucie Niney propose de se tourner vers la profession elle-même qui pourrait développer de meilleures formes de «solidarité entre les jeunes et les anciennes générations dans la collaboration, l'aide transversale dans la profession et dans l'association pour des concours. Une solidarité qui aujourd'hui n'est pas si répandue pour nombre d'architectes et qui auraient tout à gagner à des rencontres et des dialogues entre nous au-delà des dix-quinze confrères que l'on fréquente au quotidien».

«Architecte ardéchois», Denis Dessus fait valoir que «le concours est la procédure de principe de passation de la commande publique», ce qu'il justifie en expliquant que «quand on construit un bâtiment, on n'achète pas une fourniture ; on le construit pour cinquante, soixante ans et on va passer des milliers d'heures à y vivre, y travailler, y enseigner ou y soigner». C'est pourquoi «cela nécessite un investissement qui est plus important que pour un autre achat public». Que cette procédure apparaisse aujourd'hui comme étant un peu à bout de souffle tient plus à «un problème d'inadéquation de l'offre et de la demande alors même que les architectes se trouvent dans une situation assez fragile, de transformation de notre société où le maître d'ouvrage public a tendance à devenir un acheteur public qui veut acheter des logements comme il achète des bonbons». Et

Denis Dessus estime que la profession doit s'adapter à cette

«réalité du marché et sortir de son protectionnisme»

à un moment où c'est tout «un environnement

Se tourner vers la profession elle-même qui pourrait développer de meilleures formes de «solidarité entre les jeunes et les anciennes générations dans la collaboration».

qui explose et des professions qui disparaissent en quelques années». Ainsi, parce que «la réalité est de répondre à un marché», conviendrait-il d'entendre Marc Rozenblat quand il «dit qu'il ne trouve pas d'architectes assez gros qui correspondent à son besoin» et d'accepter qu'il existe «un marché pour de grosses structures capables de répondre à une demande de 4 500 logements». Mais, parce que «95 % de la commande en France ne sont pas des marchés de 4 500 logements», il importerait, «si l'on veut continuer à faire vivre 30 000 architectes de s'adapter à cette évolution du marché» en s'intéressant par exemple à «la rénovation qui est bien évidemment un marché gigantesque» ou à des activités comme cette «histoire des ADA (architectes diagnostiqueurs et associés) qui représente des milliards. A ce propos Denis Dessus se demande si les architectes vont regarder passer ce train ou s'ils vont s'adapter afin de prendre ce marché». Sur le numérique à proprement parler, il avance l'idée que la profession pourrait être moins concernée que d'autres : «c'est une mutation de l'ensemble de notre société qui va bouleverser le commerce, la médecine, le transfert de données, l'éducation et, si le bâtiment est impacté, il l'est dans de moindres proportions parce que nous faisons encore du dur et nous coulons encore du béton».

Enfin, sans vouloir entrer vraiment dans le débat sur le fait «de savoir s'il faut ou pas fermer les écoles d'architecture», Nathalie Mezureux dit se sentir à la fois «concernée et peinée par ce qui ressemble à un appel au secours et qui l'amène à faire un parallèle avec une certaine angoisse ressentie par les étudiants». Pour la directrice de l'ENSA de Lyon, «il faut absolument affronter le changement de paradigme qui modifie la relation entre l'offre et la demande : la commande publique est complètement rétrécie, le protectorat ne changera pas à lui tout seul la situation et il est donc indispensable d'innover, un peu comme le font les élèves des écoles d'ingénieurs qui, au lieu de penser que le marché est trop court pour eux, fabriquent, marché».

Quand on construit un bâtiment, on n'achète pas une fourniture ; on le construit pour cinquante, soixante ans.

Un bref mot de clôture, parce que je crois que la journée a été à la fois très riche, intéressante, stimulante intellectuellement, et je pense que les évènements comme celui-là sont importants

Les Universités d'été sont donc un moment d'échanges, de réflexion sur notre cadre de vie, notre patrimoine, sur l'architecture et la ville de demain.

pour notre profession : le mot dialogue doit prendre, par moments, corps dans un lieu.

Mais je voudrais tout d'abord remercier les participants, architectes, étudiants, élus locaux, qui sont venus aujourd'hui à la clôture de notre seconde édition des Universités d'été de l'architecture. Je voudrais aussi remercier les conférenciers, les intervenants des tables

rondes ainsi que le ministère de la Culture représenté ici par le Conseiller à l'architecture, par la Direction générale des patrimoines. Je voudrais dire merci également à nos partenaires, à la MAF notamment, qui nous a apporté son soutien pour l'organisation de cet évènement et au Conseil régional de l'Ordre de Rhône-Alpes, et qui est notre hôte aujourd'hui. Donc, merci aussi à tous les contributeurs – ils sont plus de deux cents – qui ont laissé autant de textes sur le site des Universités d'été. Ces contributions tout à fait riches et intéressantes, ont été le fait d'architectes, d'experts, d'élus locaux et elles sont venues largement enrichir notre débat.

Les Universités d'été sont donc un moment d'échanges, de réflexion sur notre cadre de vie, notre patrimoine, sur l'architecture et la ville de demain. Le dialogue avec les autres disciplines- la géographie, l'histoire, l'économie – constitue un enrichissement pour l'architecture. De la même façon, le dialogue avec les élus qui nous font l'honneur et le plaisir de participer aux tables rondes et de débattre avec nous, contribue à construire le lien étroit que la politique entretient avec la ville. L'étymologie du mot « politique » atteste de ce lien, dans ses œuvres quotidiennes comme dans ses constructions exceptionnelles. La loi NOTRE sur la nouvelle organisation territoriale de la République instaure de nouvelles limites, de nouvelles compétences, une nouvelle ambition pour les collectivités territoriales et les grandes règles qui présideront au développement de nos territoires. Les projets dans les bourgs comme dans les métropoles sous

une nouvelle gouvernance doivent être l'expression d'une culture vivante, mieux partagée, soucieuse de ménager les sites et de combattre les discriminations. Les enjeux sont importants : une économie pour un nouveau monde est à mettre en place et, si nous voulons éviter les plus grandes catastrophes climatiques et sociales, il faudra que nous nous unissions tous contre ces fléaux. La COP-21 qui se réunira en décembre à Paris en est une première étape.

Dans notre pays, la transition écologique n'est pas encore entrée dans les faits ; il faut à la fois que les responsables des politiques publiques l'affirment résolument, votent les lois qui l'instaurent mais il faut aussi que le public s'y engage et que, collectivement, il y ait consensus sur la nécessité d'habiter et de se déplacer différemment. La transition numérique, les gigantesques réseaux de l'internet avec leur ubiquité peuvent y contribuer. Les architectes, pour leur part, en ont déjà bien pris la mesure et nous l'avons bien vu au cours de cet après-midi. Cependant, l'architecture, sous peine d'y perdre son âme, n'est pas virtuelle. Le territoire de l'architecte peut s'étendre du village au monde entier. Pourtant, « dans une ville, il n'y a pas d'architecture hors sol » : je cite Alain Juppé dans sa contribution aux Universités d'été. C'est le paradoxe de l'architecture de tirer sa pertinence d'une économie locale, d'une histoire et d'une géographie identifiées pour être universelles. Plusieurs œuvres d'architectes comme Hassan Fathy, Francis Kéré ou Alvaro Siza par exemple, le montrent en étant à la fois si personnelles, si proches de leur milieu d'origine et pourtant universelles.

Plus encore peut-être que dans les projets exceptionnels, c'est dans une économie locale que se niche l'innovation et c'est dans une économie nouvelle, celle de la transition

**Les enjeux sont importants :
une économie pour un nouveau
monde est à mettre en place.**

écologique, que les architectes et tous les acteurs de la ville pourront engager la construction dans des démarches citoyennes, d'une architecture respectueuse de l'environnement, économe, concertée. Entre culture et économie, petites et grandes agences, les architectes vont définir leur mission pour les décennies à venir. Et aux trois grands préceptes vitruviens de l'architecture, l'utilité, la solidité, la beauté, notre époque en ajoute un quatrième, la durabilité.

Si l'on reprend la composition telle que l'a définie ce matin Mireille Ferri, composition entre stratégie de résistance et stratégie de résilience, alors, oui, l'architecture est un art de la composition. Le ministère de la Culture a lancé une Stratégie nationale pour l'architecture, il y a quelques mois, pour rendre concrets le rapport récent du député Patrick Bloche qui

était présent à notre table ronde mais aussi le rapport Sueur et Portelli sur les partenariats public privé – et le rapport Feltesse sur l'enseignement. Nous avons appris par un communiqué de presse hier soir, que les trois groupes de travail Innover, Sensibiliser et Développer ont achevé leurs travaux et les

La création architecturale a besoin de mesures fortes, prospectives en ces temps de mutation, d'évolution de nos exercices.

ont remis à la ministre. Nous espérons vivement que la ministre Fleur Pellerin les présentera à tous les architectes prochainement. La création architecturale a besoin de mesures fortes, prospectives en ces temps de mutation, d'évolution de nos exercices. La loi CAP («Liberté de création, architecture et patrimoine») sera en débat au mois de septembre et je voulais vous relater une anecdote : le président de la République est venu à Vitry-sur-Seine pour inaugurer une exposition sur le réseau express du Grand Paris et il a posé la question à un architecte, présent ici, celle de la nécessité d'une loi sur l'architecture. Et l'architecte lui a indiqué qu'à la fin du mois, nous avons les Universités d'été. Il alors répondu qu'il suivrait l'avis des architectes rassemblés aux Universités d'été. Ce que nous vous demandons, Monsieur le président de la République, c'est une loi qui posera le cadre législatif de l'architecture de demain.

Nous le savons, la qualité de l'architecture, de l'habitat, de la ville est un long processus qui commence par une commande de qualité faite par une administration et une maîtrise d'ouvrage averties, une conception indépendante et une exécution où les savoir-faire sont utilisés avec exigence. Alors, que l'évolution de la gouvernance territoriale, soit le moment de mettre en œuvre une politique publique ambitieuse pour le cadre de vie, les villes et les territoires enjeux majeurs, culturels et économiques, un défi que les architectes se chargeront de relever, bien entendu.

Je vous remercie tous et je vous donne rendez-vous aux prochaines Universités d'été.

rédaction : Bernard Lachaise
coordination : Chantal Fouquet
conception : Zoo, designers graphiques

Dépôt légal : 4^e trimestre 2015



Conseil national
Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine
BP 154 — 75755 Paris cedex 15 - France

T. 01 56 58 67 00
F. 01 56 58 67 01
www.architectes.org